



2023 | 2024

RAPPORT ANNUEL



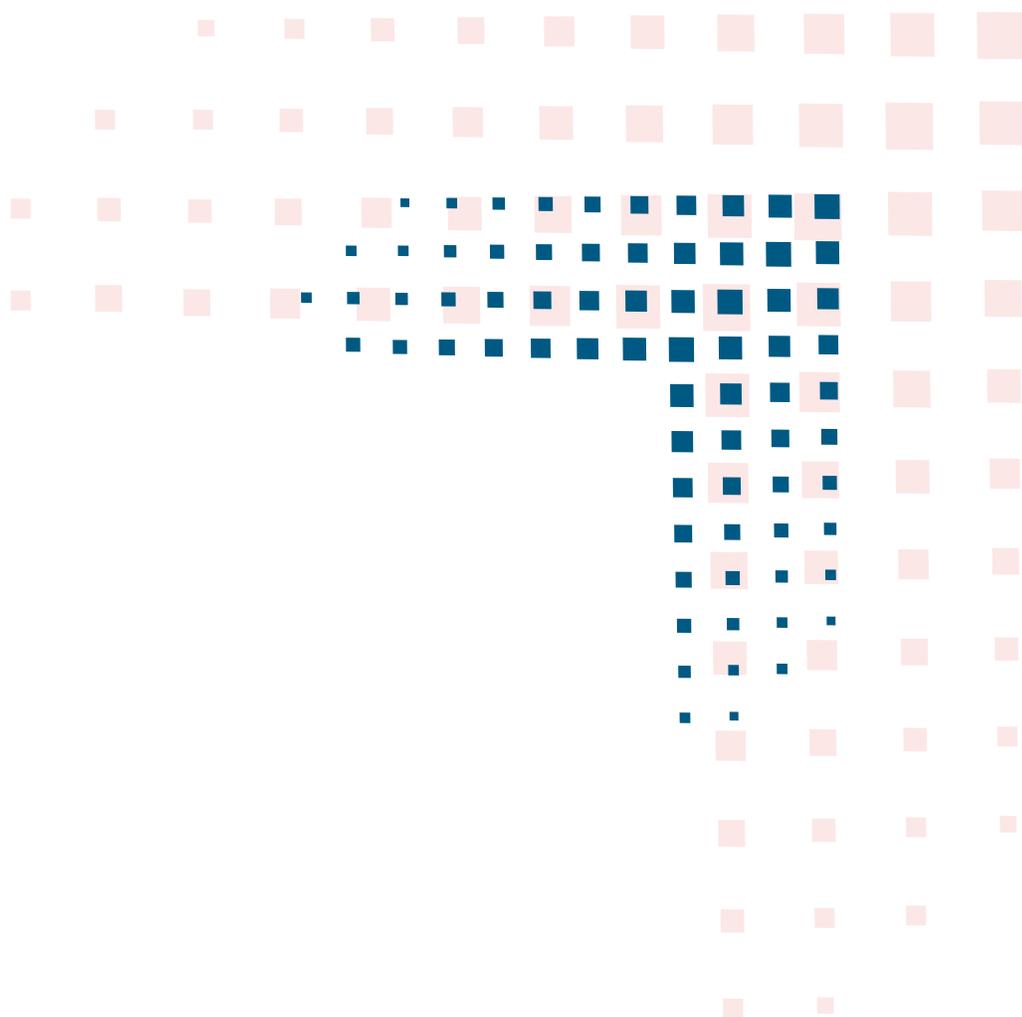
Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

www.orientation.qc.ca



2023 | 2024

RAPPORT ANNUEL





Tables des matières

Rapport d'activités

Lettres de présentation 6

Mission et valeurs 7

Rapport de la présidente 8

Rapport de la directrice
générale et secrétaire 10

Renseignements généraux
sur les membres 14

Gouvernance 17

Conseil d'administration 17

Rémunération et participation
aux réunions 19

Rapport du conseil d'administration 21

Éthique et déontologie des administratrices,
des administrateurs et des membres
des comités statutaires 24

Comités du conseil d'administration 25

Équipe de l'Ordre 28

Protection du public 30

Le comité d'accès et de contrôle
de l'exercice de la profession 30

Comité de la formation 33

Autorisations liées à la pratique
d'activités réservées 34

Activités relatives à
l'inspection professionnelle 35

Activités relatives aux normes
professionnelles et au soutien
à l'exercice de la profession 43

Bureau du syndic 44

Comité de révision 49

Conseil de discipline 50

Activités relatives à la conciliation
et à l'arbitrage des comptes 51

Activités relatives
aux infractions pénales 52

Activités relatives à l'assurance
responsabilité professionnelle 53

Activités relatives à l'indemnisation 53

Développement
des compétences 54

Rôle sociétal
et communications 57

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants 64

Résultats 66

Évolution de l'actif net 67

Situation financière 68

Flux de trésorerie 69

Notes complémentaires 70

Renseignements complémentaires 76

Lettres de présentation

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor,
Sonia LeBel,

Québec, juin 2024

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de
l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor
Cabinet de la ministre responsable
de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

875, Grande-Allée Est
4^e étage, secteur 100

Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,
Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2024

Madame Dominique Derome

Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,
Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2024

Mission et valeurs

Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession et en lui fournissant des recours légaux. Cette protection du public s'articule également autour de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation ainsi que du positionnement sur les enjeux de société en lien avec son champ d'exercice. De plus, l'Ordre soutient ses membres dans le développement et la consolidation de leurs compétences, dans le respect de leurs obligations.

Ambition

Être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organismes.

Énoncé de pertinence sociale¹

Les c.o., grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

Valeurs

- **L'Ordre aborde toute situation avec Rigueur**

Dans un souci de cohérence, de logique et d'objectivité, avec le recul nécessaire à la recherche de solutions fondées sur des éléments scientifiques, légaux, réglementaires et éthiques pour agir au moment opportun.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Respect**

En faisant preuve de considération envers toutes les personnes avec qui il entre en relation et en évitant toute forme de discrimination. Ses actions incarnent les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion par la voie de paroles et de gestes sensibles à l'égard d'autrui.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Engagement**

Afin que chaque membre de l'équipe puisse se dépasser en vue de l'atteinte de nos objectifs, ce qui se traduit dans la mobilisation collective vers l'excellence des services offerts au public et aux membres. Cet engagement se manifeste aussi par la solidarité entre les collègues et par un fort sentiment d'appartenance.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Équité**

Pour respecter les droits de toute personne et pour assurer un traitement juste, considérant les particularités et les besoins de chacun et chacune.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Intégrité**

En reconnaissant les limites de ses compétences, en faisant preuve de loyauté envers la profession et en diffusant une information exacte et pertinente. Cela suppose qu'il agit de façon à préserver la confiance du public et de ses membres, en cohérence avec ses autres valeurs fondamentales.

1. L'énoncé de pertinence sociale a été adopté par le conseil d'administration en 2010, à la suite d'une réflexion collective avec les c.o.



Rapport de la présidente

Josée Landry, M.A., c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Cette année marque l'étape finale de notre plan stratégique *Vision 20-24*. Elle fut caractérisée par des actions visant à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés et par des changements tant à l'externe qu'à l'interne. Le rapport d'activités de notre directrice générale vous permettra d'avoir un aperçu de ces derniers. Je me concentrerai pour ma part sur les dossiers qui ont occupé le paysage politique et stratégique de l'Ordre, ainsi que sur leurs retombées et les suivis qui en découlent.

Bilan positif et regard vers l'avant

Au moment de clôturer notre plan stratégique 2020-2024, l'heure était au bilan et à l'évaluation des résultats obtenus. Nous en ressortons avec un bilan positif quant à l'atteinte des objectifs fixés dans l'ensemble. Considérant que la pandémie avait ralenti certaines activités et nécessité plusieurs ajustements, la décision du conseil d'administration de prolonger d'une année la réalisation du plan stratégique s'est donc avérée judicieuse. Très peu d'actions ont été reportées ou abandonnées. Celles qui l'ont été n'étaient plus pertinentes en raison de changements organisationnels, sociaux ou politiques.

L'exercice rigoureux et complet de réflexion et de consultation a pu être complété par le comité stratégique, accompagné de l'équipe de la permanence, afin de concevoir le nouveau plan stratégique 2024-2028. Celui-ci a été adopté par les membres du conseil d'administration à sa séance du 3 février 2024. Accessible dans notre site Web, le plan stratégique 2024-2028 positionne l'OCOQ dans une vision de leadership et d'approche collaborative, afin de favoriser l'accès à l'expertise et aux services considérés comme essentiels à la société qui sont offerts par les conseillères et conseillers d'orientation. Le plan propose de nous concentrer sur trois enjeux prioritaires, notamment

l'accès aux services des conseillers et conseillères d'orientation, un enjeu essentiel au cœur de notre mission de protection du public. En second lieu, la compétence des professionnels et professionnelles qui offrent leurs services au public nous est apparue comme un enjeu dont il est nécessaire de se préoccuper, dans le but d'en assurer la qualité. Finalement, nous poursuivons nos actions pour améliorer l'agilité organisationnelle afin de toujours mieux nous adapter aux changements et poursuivre notre mission de protection du public avec efficacité.

Le conseil d'administration a également adopté le plan de transfert à la direction générale de l'Ordre, à la suite de l'annonce du départ à la retraite de madame Martine Lacharité. Il a accordé un budget raisonnable et responsable, afin de permettre la transition graduelle des responsabilités et dossiers à la nouvelle directrice générale, madame Gaëlle de Roussan, nommée à ce poste en juin 2023. Les administrateurs et administratrices ont également adopté le plan de restructuration organisationnelle et soutenu la direction générale dans ce dossier afin d'amener l'organisme vers plus d'agilité et d'efficacité pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection du public, tout en conservant la possibilité de faire face aux imprévus.

Nombreuses consultations, représentations, collaborations

Nous avons été sollicités dans le cadre du chantier de la modernisation du système professionnel lancé par la ministre Sonia LeBel et confié à l'Office des professions du Québec. Ce chantier, visant à rendre le système professionnel plus efficace et agile, tout en lui permettant de répondre plus aisément aux défis liés à un environnement de pratique en perpétuel changement pour les professionnels et professionnelles membres des ordres, nous a amenés à présenter nos recommandations aux instances concernées au terme d'une période de consultation de toutes les parties prenantes.



Rapport de la présidente

Ce chantier comporte un volet qui nous concerne très étroitement, pour lequel nous avons été sollicités et auquel nous avons grandement collaboré. Il s'agit, dans une perspective d'agilité, de l'élargissement des pratiques professionnelles dans le réseau de la santé et des services sociaux pour réussir à déployer le plan santé. Ce volet vise notamment à permettre à certains professionnels et professionnelles d'offrir davantage de services à la population, par le partage d'activités. À ce titre, nous avons participé à plusieurs consultations, groupes de travail et ateliers avec des équipes du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de l'Office des professions du Québec, afin de reconnaître l'apport des conseillers et conseillères d'orientation dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, au regard des différents programmes et services offerts à la population.

Au cœur de ce chantier portant sur l'élargissement des pratiques professionnelles en santé et services sociaux, nous avons contribué très activement aux travaux du comité d'experts sur l'exercice du diagnostic dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Menés par l'Office des professions du Québec, ces travaux nous ont amenés à documenter et démontrer les compétences et les connaissances des conseillers et conseillères d'orientation en matière d'évaluation des troubles mentaux et du retard mental, comme il a été demandé à l'ensemble des ordres professionnels concernés.

En collaboration avec nos collègues de ces ordres professionnels, nous avons poursuivi les représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que les services professionnels offerts à la population par nos membres soient exonérés de taxes. Ces démarches concernent les services de psychothérapie offerts par nos membres détenant un permis leur permettant d'exercer à titre de psychothérapeute, ainsi que les services de counseling thérapeutique, que nous reconnaissons au Québec comme des services professionnels faisant partie de notre champ d'exercice, offerts par nos membres. Toujours en situation de suivi, ce dossier attend les réponses administratives et législatives avant de connaître son dénouement.

La collaboration interprofessionnelle demeure une priorité dans nos actions, autant avec nos collègues des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines qu'avec l'ensemble du système professionnel. Que ce soit à la table de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux, au Conseil interprofessionnel du Québec ou aux diverses consultations de l'Office des professions du Québec et des ministères provinciaux, nous souhaitons

poursuivre notre contribution à la discussion et à la recherche de solutions, et ce, dans une optique de protection du public.

Concernant les présences médiatiques et les relations publiques, les demandes de médias écrits et radiophoniques ont continué d'être soumises au service des communications. Nous les acceptons avec plaisir lorsqu'elles sont liées à notre mandat de protection du public et à notre plan stratégique. Nous visons à informer la population sur divers sujets touchant à notre domaine, mais aussi pour mieux faire connaître notre profession et favoriser l'accès à des services compétents et professionnels, et ainsi mieux protéger le public.

L'accessibilité compétente aux services des conseillers et conseillères d'orientation pour l'ensemble de la population est demeurée au centre de nos représentations et prises de position.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier sincèrement toute l'équipe de la permanence, des personnes fortement engagées, compétentes et rigoureuses. Je remercie particulièrement madame Martine Lacharité, qui a annoncé sa retraite à titre de directrice générale, pour son engagement des 15 dernières années à l'Ordre, ainsi que pour son dynamisme, sa rigueur et son sens stratégique. Elle a assuré une transition agile, cette année, vers la nouvelle directrice générale et secrétaire. C'est ainsi que j'ai maintenant le plaisir de côtoyer madame Gaëlle de Roussan, qui a su rapidement relever le défi avec compétence et dynamisme. Je la remercie pour son engagement et pour sa collaboration transparente et efficiente. Je remercie également la syndique ainsi que les membres du bureau du syndic pour leur travail rigoureux et primordial à l'égard de la protection du public. Merci aux membres des comités statutaires et à toutes les personnes qui prêtent main-forte à l'Ordre. Je remercie profondément les administrateurs et administratrices, qui croient fermement à notre profession et à notre mandat de protection du public. Je vous suis reconnaissante pour votre confiance et votre appui dans mes fonctions à la présidence. Un merci particulier en ce sens à la vice-présidente, madame Caroline Dufour, pour son écoute, son soutien et sa relève dans certaines occasions. Finalement, merci à tous les conseillers et toutes les conseillères d'orientation, qui manifestent à l'endroit de notre profession une si grande fierté et contribuent à la rendre le plus accessible possible.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Gaëlle de Roussan, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

À titre de directrice générale et secrétaire, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente dans le *Rapport annuel 2023-2024* les activités réalisées par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. En consultant chacune des sections, vous aurez un compte rendu détaillé de ces activités, ce qui vous permettra d'apprécier l'ensemble des travaux de l'Ordre en lien avec sa mission première, soit la protection du public.

L'année a été marquée par une restructuration organisationnelle et une transition à la direction générale de l'Ordre. Devant ce contexte, l'équipe de l'Ordre a su mobiliser ses ressources pour réaliser l'ensemble du Plan d'action 2023-2024.

Planification stratégique 2020-2024

L'année 2023-2024, dernière année du plan stratégique 2020-2024, a été centrée sur l'objectif « Renforcer l'agilité organisationnelle de l'Ordre afin de s'adapter aux changements et d'établir les conditions favorables à la réalisation de son ambition ».

L'Ordre a priorisé les opérations et projets selon leur cohérence avec la Planification stratégique, le lien avec la protection du public et les ressources disponibles. Outre les activités opérationnelles obligatoires liées à la mission de l'Ordre, plusieurs résultats concrets ont été obtenus et, globalement, l'ensemble du Plan d'action 2023-2024 a été complété.

Concernant les actions et projets prévus par la Planification stratégique 2020-2024 et le Plan d'action

2023-2024, 76 ont été complétés, 5 ont été ajoutés ou complétés en cours d'année, 23 ont été lancés et doivent se poursuivre en 2024-2025, 8 ont été reportés sans avoir été lancés et 4 n'ont été ni lancés ni reportés.

La nouvelle Planification stratégique pour 2024-2028 a été mise au point et adoptée par le conseil d'administration selon une démarche d'évaluation et de consultation des parties prenantes. Les membres des comités statutaires et de certains comités collaborateurs ont été consultés afin de prendre le pouls des enjeux concernant la pratique professionnelle. Le personnel a également été sondé, dans un souci de respect de sa capacité opérationnelle et de son engagement dans le déploiement du plan stratégique. Les conseillères et conseillers d'orientation (c.o.) ont pu exprimer leur opinion et priorités dans un sondage auquel 330 membres de l'Ordre ont répondu.

Les activités opérationnelles et les projets, au cœur de la mission de l'Ordre

Les activités opérationnelles essentielles à la protection du public sont l'essence même de la mission de l'Ordre. Dans le processus de restructuration, l'importance de l'agilité organisationnelle, de ne pas travailler en vase clos et de respecter les ressources de l'Ordre n'a pas empêché les activités opérationnelles qui reviennent chaque année de se faire.

Il est important de mettre l'accent sur la fin des travaux de réorganisation liés aux admissions qui entourent les activités du comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession. Cette réorganisation a permis de rendre plus efficace le traitement des demandes d'admission et de faire diminuer grandement les délais d'attente liés au traitement des demandes.



Le service-conseil en éthique et en déontologie a répondu directement aux questions de 190 c.o. Échanger avec les membres dans leur délibération éthique et leurs questionnements déontologiques permet de rester à l'affût des enjeux liés à la pratique professionnelle et d'agir en prévention pour protéger le public.

Pour soutenir les membres dans la gestion rigoureuse de leur pratique, le *Guide explicatif du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice* met en lumière les normes légales et déontologiques concernant la tenue, la détention et le maintien des dossiers professionnels. La publication de ce guide fait partie d'une démarche de modernisation des pratiques liées à la tenue de dossiers professionnels par les c.o. qui ne fait que débiter.

Au cours de l'année, nous avons aussi entrepris une réorganisation importante des processus entourant la formation continue : elle nous a donné l'occasion de passer en revue nos manières de faire et les objectifs à poursuivre pour mettre en place des améliorations nous permettant d'offrir des formations répondant aux besoins des membres et adaptées à la clientèle, tout en améliorant notre efficacité. Les travaux vont s'étendre sur les prochaines années afin d'assurer l'agilité organisationnelle requise pour soutenir la formation continue et la protection du public.

L'Ordre a également tenu son colloque sous le thème « Ensemble, portons les enjeux actuels de l'orientation ! ». Rassemblant 605 participantes et participants, le colloque a été le terrain de jeux pour échanger des idées, se former et se développer, quel que soit le secteur d'activité.

Grâce à un partenariat avec le ministère de l'Éducation, c'est avec grande fierté que nous avons produit et diffusé une capsule faisant la promotion du site [Espace parents](#). Le site a été conçu pour aider les parents du Québec à mieux comprendre ce que vivent leurs jeunes en leur donnant des outils pour les accompagner dans leur développement personnel et identitaire, et ce, tout au long de leurs études. Il continue d'attirer les parents en grand nombre.

Soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Ordre a continué d'implanter la démarche de planification des services d'orientation (PSO) au collégial. La

démarche est très appréciée des c.o. et des gestionnaires visés : son déploiement se poursuivra dans la prochaine année partout au Québec afin de joindre le plus de milieux possible.

Finalement, plusieurs travaux de modification réglementaire ont été entrepris. Toutefois, ils ont dû être mis en attente étant donné le chantier de la modernisation du système professionnel.

Gouvernance de l'Ordre, gestion des risques et loi 25

Le conseil d'administration et ses comités sont très actifs et efficaces dans leurs travaux. L'Ordre révisé ses politiques au moins tous les cinq ans et rédige de nouvelles politiques, au besoin. Pendant l'année, quatre nouvelles politiques ont été conçues et huit ont été révisées.

Le CA a adopté une nouvelle politique de gestion intégrée des risques qui vise à fournir une assurance raisonnable quant aux risques majeurs auxquels est exposé l'Ordre et aux mesures d'atténuation mises en place pour les mitiger. C'est une chose d'avoir une politique mais une autre de l'implanter dans les opérations. Les prochaines années serviront à opérationnaliser cette politique dans les pratiques de gestion de l'Ordre.

Conformément à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25), la politique sur les renseignements personnels et la confidentialité a été remplacée par trois politiques : la politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels, la politique de confidentialité et la politique des conditions d'utilisation du site Internet.

L'adoption de cette loi constitue une réforme majeure du cadre juridique relatif à l'accès et à la protection des renseignements personnels et a donné de nouvelles responsabilités aux ordres professionnels. Pour continuer la démarche entreprise, nous avons fait l'inventaire des renseignements personnels que nous détenons et mis en place un processus de conservation des documents qui respecte la loi 25. La prochaine année servira à déployer le processus pour assurer de ne conserver que ce qui est permis par la loi.

L'assemblée générale 2023 a été tenue en mode virtuel. Cette nouvelle façon de faire, mise en place pendant la pandémie, fera dorénavant partie de notre procédure pour faciliter la participation des membres quel que soit leur lieu de résidence.

Des partenariats... toujours plus nombreux

Nous sommes sollicités régulièrement par différents partenaires pour contribuer à des dossiers de développement de compétences, de développement de la pratique et de valorisation de la profession.

En lien avec le développement des compétences

Deux collaborations importantes sont dignes de mention.

Avec le CERIC, un organisme canadien qui fait la promotion du développement de carrière au Canada, nous avons poursuivi la collaboration par plusieurs actions : promouvoir et diffuser une série de webinaires, recruter des conférenciers et conférencières pour le congrès annuel Cannexus et diffuser l'offre de formation en français auprès des membres.

À l'initiative du Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (GEDCIQ), l'Ordre a commencé une collaboration pour soutenir la deuxième phase des travaux visant l'acquisition et le renforcement de compétences interculturelles chez les professionnels et professionnelles, gestionnaires et intervenants et intervenantes de divers milieux.

En lien avec le développement de la pratique

La Direction de l'attraction de la main-d'œuvre (DAMO) du ministère de la Santé et des Services sociaux a sollicité l'Ordre pour obtenir des données concernant les membres qui sont en cours de processus ou ceux et celles qui manifestent de l'intérêt pour l'obtention du permis de psychothérapie. La collaboration vise à faciliter l'accès au permis de psychothérapie pour les c.o. La psychothérapie est une pratique qui prend de

l'ampleur parmi les c.o. et qui a besoin de soutien pour se développer.

Le Fonds Desjardins en recherche-intervention sur l'éducation, l'orientation et la vie au travail a été créé par l'Université Laval. Son but est de promouvoir et de soutenir financièrement la recherche universitaire et la formation de la relève dans ce domaine. L'Ordre a accepté avec plaisir de faire partie du comité directeur en tant qu'organisme dont les intérêts sont compatibles avec ceux du fonds et ainsi participer à la surveillance de l'utilisation du fonds.

En lien avec la valorisation de la profession

L'Ordre a poursuivi sa participation au comité de valorisation des personnes professionnelles du domaine du développement de carrière, counseling et orientation. Plusieurs actions et publications ont été faites en lien avec la valorisation de la profession. Le comité a été mis en place à l'initiative des représentants et représentantes des programmes en développement de carrière de l'Université du Québec à Montréal en collaboration avec les universités qui offrent le programme donnant ouverture au permis, soit l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval, ainsi que les associations professionnelles en orientation et en développement de carrière.

Ressources humaines

La gestion des ressources humaines, dans un contexte de changement à la direction générale, est d'une importance capitale et reste un défi, comme c'est le cas pour l'ensemble du marché du travail actuel.

Dès le 1^{er} janvier 2024, la transition à la direction générale est devenue officielle et j'ai effectué mon entrée en poste. La transition s'est faite de manière fluide grâce à Martine Lacharité, qui a planifié et accompagné la transition à titre de conseillère stratégique. L'approche a permis de minimiser les risques de perte d'expertise au sein de l'organisme.

En cohérence avec la nouvelle structure organisationnelle adoptée par le conseil d'administration en 2022-2023, Ilia Essopos, c.o., auparavant chargée d'affaires professionnelles, a vu son poste transformé en poste de



direction de la pratique professionnelle. Deux nouvelles professionnelles ont été embauchées, Aimy Andraos, c.o., comme coordonnatrice au développement des compétences, et Olivia Ouimet, c.o., comme chargée d'affaires professionnelles. Malgré les défis et à notre grande satisfaction, le travail se poursuit de façon exceptionnelle.

Comme un changement ne vient jamais seul, l'Ordre a également été touché par les tendances du marché du travail et a affiché un taux de roulement de son personnel pour l'année 2023-2024 de 27 %, les postes administratifs étant principalement touchés. La situation semble toutefois se stabiliser.

En conclusion

Enfin, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des membres de l'équipe pour leur dévouement exemplaire, leur rigueur professionnelle, leur engagement et leur capacité à relever les défis avec résilience. Je suis profondément fière du travail accompli par cette équipe restreinte, confrontée à la pression de gérer efficacement de nombreux dossiers prioritaires au milieu de changements organisationnels significatifs. Un merci chaleureux aux membres des comités et aux bénévoles, dont l'engagement permet à notre équipe d'assumer ses responsabilités avec succès. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité, leur confiance et leurs précieux conseils. Un merci particulier à notre présidente, M^{me} Josée Landry, pour son soutien constant et notre collaboration fructueuse.

Finalement, j'aimerais souligner l'ampleur du travail accompli au sein de l'Ordre pendant les 15 dernières années par M^{me} Martine Lacharité, qui a amorcé son départ à la retraite. C'est avec une profonde gratitude que nous avons bénéficié de son expertise à titre de conseillère stratégique : elle a soutenu l'Ordre dans cette grande transition avec engagement, rigueur et bienveillance. Sa contribution a été marquante à de nombreux points tournants. Elle a géré les activités de l'Ordre avec rigueur, dynamisme et créativité en établissant de nombreux partenariats et en mettant en place de saines pratiques de gestion. Au nom de toute l'équipe de l'Ordre, merci Martine, et au plaisir de collaborer de nouveau !

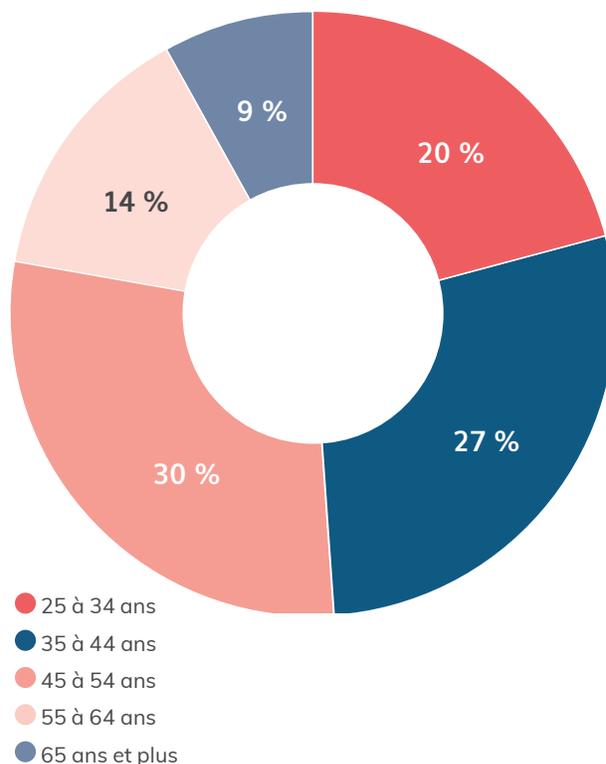
Renseignements généraux sur les membres

Répartition géographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE MEMBRES
Bas-Saint-Laurent (01)	61
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	88
Capitale-Nationale (03)	534
Mauricie (04)	78
Estrie (05)	211
Montréal (06)	626
Outaouais (07)	58
Abitibi-Témiscamingue (08)	20
Côte-Nord (09)	35
Nord-du-Québec (10)	7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	32
Chaudière-Appalaches (12)	172
Laval (13)	65
Lanaudière (14)	84
Laurentides (15)	103
Montréal (16)	345
Centre-du-Québec (17)	65
Hors Québec	70
TOTAL DES MEMBRES	2 654
TOTAL FEMMES (83 %)	2 210
TOTAL HOMMES (17 %)	444

Répartition des membres selon l'âge

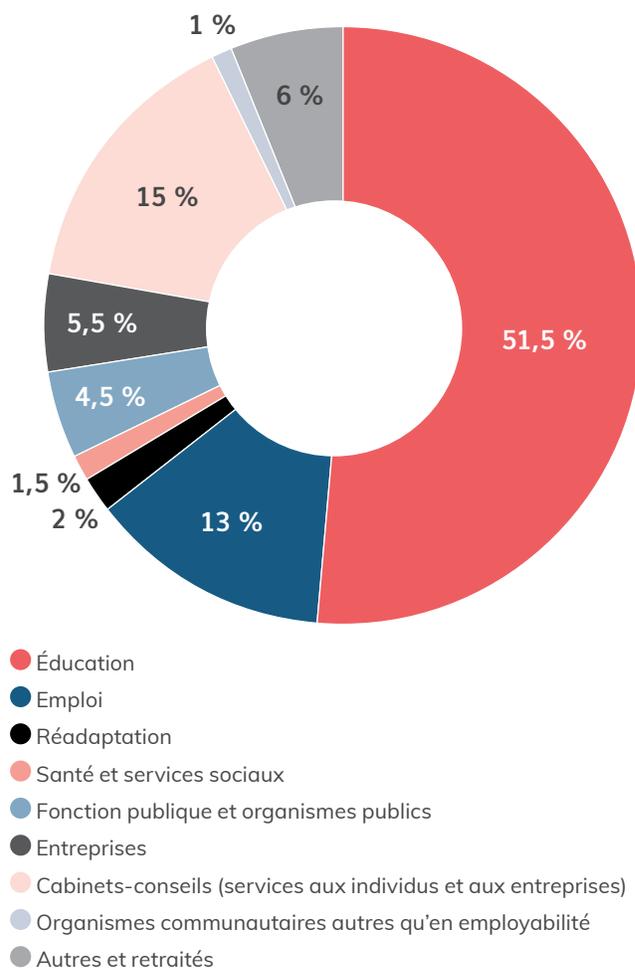
ÂGE	TOTAL	% (ARRONDI)
25-34 ans	533	20 %
35-44 ans	722	27 %
45-54 ans	801	30 %
55-64 ans	382	14 %
65 ans et plus	216	9 %
TOTAL	2 654	





Répartition des membres selon les milieux de pratique

MILIEUX DE PRATIQUE	TOTAL	% (ARRONDI)
Éducation	1 366	51,5 %
Primaire	18	
Secondaire – secteur jeunes	575	
Secondaire – secteur adultes	259	
Centre administratif	52	
Cégep	278	
Université	80	
Université (consultation)	104	
Emploi	343	13 %
Organismes de développement de l'employabilité	328	
Emploi-Québec	15	
Réadaptation	61	2 %
Compagnies d'assurances	15	
CNESST, SAAQ, IVAC	15	
Centres de réadaptation	31	
Santé et services sociaux	41	1,5 %
Centres hospitaliers	15	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	26	
Fonction publique et organismes publics	121	4,5 %
Entreprises	147	5,5 %
Cabinets-conseils (services aux individus et entreprises)	396	15 %
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	29	1 %
Autres et retraités	150	6 %
TOTAL	2 654	



Inscription au tableau au 31 mars 2024

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau au 31 mars de l'exercice précédent	2 655
+ Nouvelles inscriptions au cours de l'exercice	106
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	1
Permis restrictifs temporaires à la suite de la reconnaissance d'une équivalence délivrés en vertu de l'article 42.1., par.1	7
Permis réguliers délivrés en vertu d'un diplôme par les établissements d'enseignement donnant ouverture au permis conformément à l'article 184	91
Permis réguliers délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	7
De la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	6
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	1
+ Réinscriptions	64
- Radiations pour non-paiement	53
- Démissions	115
- Décès	2
- Permis restrictifs temporaires révoqués	1
= TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2024	2 654

INSCRIPTIONS PAR TYPE DE PERMIS

Titulaires d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	1
Titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance	16
Titulaires d'un permis régulier	2 637

CLASSEMENT DE COTISATION

(Dates de versements : 1/4, 1/5, 1/6)

COÛT

Membres réguliers	2 344	650 \$
Membres recrues	82	325 \$
	20	487,50 \$
	9	162,50 \$
Membres non en exercice	81	162,50 \$
Membres hors Québec	3	162,50 \$
Membres hors Canada	9	162,50 \$
Membres émérites	4	—
Membres à vie	42	—
Membres Prix Wilfrid-Éthier	3	—
Membres retraités	57	65,00 \$
TOTAL	2 654	

LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE 4

SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE 0

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'ORDRE 1

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Permis de psychothérapie	175
Accréditations à la médiation familiale	16
Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux	31

ÉTUDIANTES ASSOCIÉES ET ÉTUDIANTS ASSOCIÉS 74

MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société*, les c.o. sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société depuis 2013.

Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes)	44
Membres* actionnaires dans les SPA déclarées	45
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes)	1
Membres* associés dans les SENCRL déclarées	2

* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou travaillant sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) joue un rôle fondamental dans la réalisation de la mission principale de l'Ordre, qui est d'assurer la protection du public. Il est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. De plus, il veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Le CA exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui relèvent de l'assemblée générale des membres de l'Ordre. Par l'entremise de ses propres travaux et ceux de ses comités, il contribue à l'avancement de la profession.

Membres

Selon le [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration](#), le CA est composé de onze membres, dont huit sont élus parmi les membres dans cinq régions électorales. Une présidente ou un président est élu parmi ces huit administratrices et administrateurs. Trois autres membres sont nommés par l'Office des professions du Québec. Les mandats sont d'une durée de trois ans.

RÉGION ÉLECTORALE 1	RÉGION ÉLECTORALE 2	RÉGION ÉLECTORALE 3	RÉGION ÉLECTORALE 4	RÉGION ÉLECTORALE 5
Bas-Saint-Laurent (01) Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) Abitibi-Témiscamingue (08) Côte-Nord (09) Nord-du-Québec (10) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	Outaouais (07) Laval (13) Lanaudière (14) Laurentides (15)	Capitale-Nationale (03) Mauricie (04) Chaudière-Appalaches (12) Centre-du-Québec (17)	Estrie (05) Montérégie (16)	Montréal (06)
Nombre : 1	Nombre : 1	Nombre : 2	Nombre : 2	Nombre : 2

De plus, pour répondre à l'obligation stipulée à l'article 77 du *Code des professions*, une administratrice de moins de 35 ans s'est ajoutée à la composition du CA. Son mandat, d'une durée de trois ans, se terminera en 2025.

Présidence

La présidente ou le président est élu au suffrage des administratrices et administrateurs. À ce titre, Josée Landry, c.o., a été élue pour un troisième mandat consécutif de trois ans en juin 2022 parmi les membres élus du conseil d'administration.

PRÉNOM ET NOM	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS
Josée Landry, c.o.	Juin 2022, 3 ^e mandat Octobre 2019, 2 ^e mandat Juin 2016, 1 ^{er} mandat	2 mandats

Administratrices ou administrateurs élus

NOM	RÉGION ÉLECTORALE	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES
Nadia Thibeault, c.o.	1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Élue en mai 2021	1 mandat	Mai 2024**	5/6
Josée Landry, c.o.	2 : Outaouais, Laval, Lanaudière et Laurentides	Nommée par le CA en septembre 2008, réélue en mai 2019 et mai 2022	4 mandats	Mai 2025	6/6
Annie Gourde, c.o.	3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	Élue en mai 2016, réélue en mai 2019 et mai 2022	2 mandats	Mai 2025	6/6
Josée Lachance, c.o.	3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	Élue en mai 2022	—	Mai 2025	6/6
Caroline Dufour, c.o.	4 : Estrie et Montérégie	Nommée par le CA en mars 2017, réélue en mai 2019 et mai 2022	2 mandats	Mai 2025	6/6
Alexander Leitner, c.o.	4 : Estrie et Montérégie	Élu en mai 2022	—	Mai 2025	6/6
Mirela Malushaj, c.o.	5 : Montréal	Nommée par le CA en juillet 2018, réélue en mai 2021	2 mandats	Mai 2024**	5/6
Marie-Hélène Collin, c.o.	5 : Montréal	Nommée par le CA en octobre 2014, réélue en mai 2018 et mai 2021	3 mandats	Mai 2024**	4/6

* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1^{er} jeudi de mai.

** Les mandats se terminant en mai 2024 sont considérés comme terminés au 31 mars 2024 pour les besoins du présent rapport.

Administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS
Sylvie Hertrich	Nommée le 29 mai 2021	1 mandat	2024	6/6
Michel Guimond	Nommé le 20 septembre 2018, renommé le 29 mai 2021	2 mandats	2024	6/6
Bernard Deschamps	Nommé le 21 avril 2023	—	2025	5/6

* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1^{er} jeudi de mai.

Administratrice additionnelle

NOM	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS
Émilie Allen, c.o.	Élue en septembre 2022	—	Mai 2025	4/4

À noter que, sur le plan de la répartition femmes-hommes, la composition du CA (neuf administratrices et trois administrateurs) est similaire à celle de la totalité des membres de l'Ordre (conseillères d'orientation : 83 %; conseillers d'orientation : 17 %).

Rémunération et participation aux réunions

En 2023-2024, la rémunération de la présidente, Josée Landry, s'est établie à 87 745 \$, plus les avantages sociaux. La présidente exerce cette fonction à raison de trois jours par semaine.

Quant à la rémunération de la directrice générale et secrétaire, Martine Lacharité, un montant de 110 216 \$ lui a été versé, plus les avantages sociaux. Elle a occupé cette fonction de mai 2008 jusqu'au 8 janvier 2024, date à laquelle elle a pris sa retraite. À partir de cette date, Gaëlle de Roussan a été embauchée pour occuper ce poste. Son salaire au 31 mars 2024 s'établissait à 26 927 \$, plus les avantages sociaux.

En plus des salaires annuels et des avantages sociaux, une contribution équivalant à 5 % de leur salaire est versée dans le régime de retraite de la présidente et de la directrice générale. De plus, elles bénéficient d'un régime d'assurance collective dont une partie de la prime est assurée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est également fourni. Les frais de séjour et de déplacement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément à la *Politique des frais de séjour et de déplacement*.

Mis à part la présidente, les administratrices et administrateurs élus de l'Ordre ne perçoivent pas de rémunération pour leur participation aux séances du CA. Cependant, ces personnes reçoivent un jeton de 311,91 \$ (44,56 \$/heure) pour leur présence aux réunions des différents comités institués par le CA. Ce jeton ne couvre pas le temps de préparation et de déplacement. En ce qui concerne les personnes nommées, elles sont remboursées par l'Office des professions du Québec selon les règles applicables.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS	RÉMUNÉRATION
Marie-Hélène Collin, c.o.	Comité de gouvernance	5/5	581,67 \$
Caroline Dufour, c.o.	Comité de gouvernance	4/5	334,50 \$
Annie Gourde, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	7/7	1 078,74 \$
Josée Lachance, c.o.	Comité stratégique	6/6	1 064,57 \$
Alexander Leitner, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	7/7	742,32 \$
Mirela Malushaj, c.o.	Comité stratégique	6/6	661,74 \$
Bernard Deschamps	Comité des finances et des ressources humaines	6/7	S.O.
Michel Guimond	Comité de gouvernance	5/5	S.O.
Sylvie Hertrich	Comité stratégique	6/6	S.O.

Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Le rôle d'un conseil d'administration	11	1
La gouvernance et l'éthique	11	1
L'égalité entre les femmes et les hommes	11	1
La gestion de la diversité ethnoculturelle	11	1

Rapport du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2023-2024, le CA a tenu six séances ordinaires.

Le rapport annuel de l'année 2022-2023 a été présenté au cours de l'assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 12 octobre 2023 en mode virtuel. Les membres présents ont eu la possibilité de voter à distance et de poser leurs questions en direct par le truchement de la plateforme de diffusion. Au total, 78 membres, 3 personnes administratrices nommées par l'Office des professions du Québec ainsi que le personnel de l'Ordre ont participé à cette assemblée.

Dans le cadre de l'AGA, le rapport des élections 2022 a été présenté à l'assemblée ainsi que les résultats de la première consultation des membres concernant le montant de la cotisation pour 2024-2025. Une seconde consultation sur ce sujet a été menée. De plus, l'assemblée a nommé les vérificateurs externes chargés d'examiner les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2024, a approuvé la rémunération des administrateurs et administratrices du CA en augmentant à 321,23 \$ le jeton de présence et a approuvé le projet de résolution concernant la rémunération globale de la présidence pour 2024-2025.

L'AGA de l'année 2023-2024 se tiendra le 24 octobre 2024. Le *Rapport annuel 2023-2024* y sera présenté.

Principales résolutions du conseil d'administration

Pratiques de gouvernance

Le conseil d'administration a notamment :

- ratifié les décisions prises par le comité des finances et des ressources humaines au cours de l'année;
- mis en application les dispositions relatives à la tenue de l'assemblée générale en vue de la consultation sur le montant de la cotisation annuelle pour 2024-2025; à cet effet, il a :
 - adopté le budget provisoire pour 2024-2025 devant être soumis aux membres,
 - formulé une recommandation d'augmentation de 20 \$ de la cotisation annuelle pour 2024-2025,
 - pris acte des commentaires reçus des membres concernant l'augmentation de la cotisation annuelle pour 2024-2025;
- fixé la cotisation annuelle pour 2024-2025 à 670 \$, représentant une augmentation de 20 \$;
- adopté la Planification stratégique 2024-2028.

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés par la firme Poirier & Associés au 31 mars 2023 et émis une motion de félicitations à l'endroit de la technicienne en administration ;
- adopté la mise à jour budgétaire 2023-2024 ;
- recommandé aux membres de l'assemblée générale de :
 - augmenter le montant des jetons de présence de 3 % pour l'année 2024-2025, portant le total à 321,28 \$ pour une journée de réunion,
 - approuver la rémunération globale de la présidente pour l'année 2024-2025 à 102 510,53 \$,
 - retenir de nouveau les services comptables de la firme Poirier & Associés comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2023-2024;
- adopté les prévisions budgétaires pour 2024-2025 en plus d'une révision pour celles de 2023-2024;
- suivi la mise en place du projet de planification de la relève et alloué un nouveau fonds pour 2024-2025;
- indexé de 3 % les échelles salariales et les jetons de présence des membres des comités statutaires pour 2024-2025;

- adopté les rapports statutaires du bureau du syndic;
- pris acte des rapports semestriels du comité d'inspection professionnelle et du comité d'accès à l'exercice de la profession;
- adopté la *Politique des conditions de travail des membres de l'équipe de direction*;
- modifié :
 - la *Politique des règles de fonctionnement du comité d'accès à l'exercice de la profession* en renommant le comité pour y inclure la notion de contrôle et en revoyant notamment la composition et la durée du mandat,
 - le *Plan de continuité des opérations* pour prendre en compte des changements à la direction et à la sécurité des données,
 - la *Politique des conditions de travail* pour inclure des dispositions relatives aux fins d'emploi et aux mesures correctives, et adaptant certains éléments liés à la nouvelle structure organisationnelle,
 - la *Politique de télétravail* en ajustant les articles relatifs à la protection et à la sécurité des données en lien avec la loi 25,
 - la *Politique linguistique* pour y intégrer les principes de la loi 96,
 - la *Politique des usagers* du portail Espace compétence en tenant compte des dispositions relatives aux renseignements personnels et en révisant les aspects liés à la sécurité,
 - la *Politique de correspondance* avec les membres afin d'apporter des précisions concernant les modalités d'application pour les différents types d'envois;
- adopté des politiques en application des dispositions de la loi 25 :
 - la *Politique de confidentialité*,
 - la *Politique des conditions d'utilisation des sites Internet*,
 - la *Politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels* (en remplacement de la *Politique de la protection des renseignements personnels et de la gestion des demandes d'accès*);

- adopté la *Politique de gestion intégrée des risques*, établissant les modalités et facilitant l'application et le suivi;
- pris acte du bilan des actions réalisées au cours de l'exercice 2023-2024 et adopté le Plan d'action 2024-2025.

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation;
- adopté le projet de rapport annuel 2022-2023;
- résolu d'entreprendre des travaux de modification au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* en vue de désigner une personne responsable de l'inspection professionnelle, de lui déléguer les pouvoirs attribués au comité d'inspection professionnelle (CIP) et de rendre celui-ci décisionnel pour imposer des mesures aux membres et de lui déléguer les pouvoirs dévolus au comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession;
- préconisé le vote par moyen électronique pour l'élection de 2024;
- procédé à une autorisation spéciale en vertu de l'article 42.4 du *Code des professions*;
- délégué à la présidence le pouvoir d'accorder ou de renouveler une autorisation spéciale, tout en établissant une grille tarifaire aux frais d'émission;
- adopté le *Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2024-2025*.

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté le rapport d'activité d'Espace parents (mars 2024) présenté au ministère de l'Éducation;



Gouvernance

- adopté une version de consultation du guide explicatif du *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*;
- désigné le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) pour représenter l'Ordre auprès du ministère de la Justice concernant les honoraires des médiateurs familiaux et recommandé une structure tarifaire.

Prix et distinctions

Le conseil d'administration a notamment :

- décerné le Prix professionnel à Mathieu Busque, c.o., et Yann Le Corff, c.o., pour le développement et la publication de *l'Échelle intégrative des valeurs de travail*;
- décerné le Prix de l'orientation à Mathieu Guénette, c.o., pour son balado *Les Ambitieux*;
- décerné le Prix de la relève à Karolane Dubreuil, c.o., pour le développement d'une plateforme numérique de coaching de gestion et de carrière;
- octroyé la bourse d'excellence pour c.o. doctorant 2023 à Gabrielle Beaupré, c.o., pour son projet de recherche intitulé *Lien entre la présence attentive et la santé psychologique en contexte de poursuite d'objectif de carrière : effet médiateur de l'accès au soi*.

Élections et nominations

Le conseil d'administration a notamment :

- élu de nouveaux membres afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités institués par le CA;
- procédé à une nouvelle élection à la vice-présidence au cours de laquelle Caroline Dufour, c.o., a été élue par acclamation, et a modifié la représentation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en conséquence;
- nommé Gaëlle de Roussan, c.o., au poste de directrice générale et secrétaire;

- nommé une nouvelle secrétaire adjointe en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la secrétaire de l'Ordre;
- nommé une nouvelle secrétaire au comité d'inspection professionnelle et au comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession;
- nommé de nouveaux membres afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités statutaires;
- nommé une nouvelle inspectrice à la suite d'un poste à combler;
- nommé Gaëlle de Roussan, c.o., comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour l'Ordre, en vertu du *Code des professions* et des autres lois encadrant la protection des renseignements personnels;
- nommé des membres en renouvellement de mandat à des comités statutaires;
- nommé les personnes déléguées au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Autres résolutions

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé à l'autoévaluation de sa performance annuelle, puis a reçu le rapport d'évaluation et en a discuté;
- reçu l'argumentaire de l'Ordre concernant le chantier sur l'exercice du diagnostic dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines;
- reçu le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile des administratrices, administrateurs et dirigeants de l'Ordre pour l'année 2023-2024;
- pris connaissance du *Guide de rédaction de l'Ordre*, incluant notamment les règles et principes en matière d'écriture inclusive et épïcène.

Éthique et déontologie des administratrices, des administrateurs et des membres des comités statutaires

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examen et d'enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par une administratrice ou un administrateur. Ce comité reçoit et traite des informations relatives à un manquement aux règles de conduite des membres des comités statutaires.

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans :

- **Josée Beauséjour**, c.o. : ancienne administratrice de l'Ordre;
- **Micheline Séguin** : personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec, conformément au *Code des professions* (chap. C-26), et qui n'est pas une administratrice de l'Ordre;
- **Eddy Supeno**, c.o. : membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est ni un administrateur ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, l'Ordre a adopté un [Code d'éthique et de déontologie](#) applicable à ses administratrices et administrateurs. Ce code vise à les éclairer sur le plan individuel et à guider leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que dans leurs choix quant aux gestes à poser et à éviter.

Règlement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Toujours dans le respect des normes édictées dans le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel](#), le comité s'est doté d'un règlement interne permettant de déterminer les règles de procédure pour encadrer son fonctionnement.

Activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'a été signalée au cours de l'exercice 2023-2024.

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice 2023-2024 au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du CA.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué quatre comités qui l'assistent dans l'administration générale des affaires de l'Ordre, en conformité avec sa politique de gouvernance.

Comité de gouvernance

Le rôle du comité de gouvernance est de préparer des politiques et des pratiques de gouvernance ainsi que les règles de contrôle interne qui les encadrent en s'inspirant des lignes directrices déterminées par l'Office des professions du Québec, mais aussi des meilleures pratiques et des tendances actuelles. Le comité doit également signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu cinq réunions, au cours desquelles il a :

- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - la *Politique des règles de fonctionnement du comité d'accès à l'exercice de la profession*,
 - la *Politique de gestion intégrée des risques*,
 - la *Politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels*,
 - le *Plan de continuité des opérations*,
 - la *Politique linguistique*,
 - la *Politique des usagers du portail Espace compétence*,
 - la *Politique de correspondance avec les membres*;
- soumis à l'approbation du conseil d'administration :
 - la *Politique de confidentialité*,
 - la *Politique sur les conditions d'utilisation du site Internet*;
- procédé à l'analyse de la compilation de l'évaluation du conseil d'administration ainsi que des déclarations de conflits d'intérêts pour l'année 2022-2023;
- examiné la proposition de couverture d'assurance en matière de cyberprotection;
- participé à la réflexion sur la consultation de la modernisation du système professionnel, après avoir passé en revue les commentaires du CA;
- pris connaissance de l'état du registre des obligations de formation pour les administrateurs et administratrices;
- discuté de la planification d'une activité de formation pour les administrateurs et administratrices sur les états financiers et le budget;
- recommandé au CA de déléguer à la présidence le pouvoir d'accorder ou de renouveler une autorisation spéciale (art. 42 du *Code des professions*), selon des conditions définies.

Membres du comité de gouvernance

- Marie-Hélène Collin, c.o.,
présidente du comité
- Caroline Dufour, c.o.
- Michel Guimond,
administrateur nommé
- Josée Landry, c.o.,
présidente de l'Ordre

Comité des finances et des ressources humaines

Le rôle du comité des finances et des ressources humaines est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques et dans la mise en place de mesures pour les prévenir et les gérer ainsi que de recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

De plus, il doit assister le CA concernant l'embauche, l'évaluation et la rémunération de la directrice générale et secrétaire ou du directeur général et secrétaire ainsi que de la syndique ou du syndic en chef. Il doit aussi préparer des politiques et des normes afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines. Par ailleurs, ce comité doit également signaler au CA les risques liés aux ressources humaines et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité des finances et des ressources humaines a tenu sept réunions, au cours desquelles il a :

- adopté les états des revenus et dépenses mensuels;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale;
- examiné et suivi le plan de mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle;
- appliqué les responsabilités de la *Politique des placements temporaires des avoirs de l'Ordre*;
- recommandé au CA une indexation des échelles salariales pour 2023-2024;
- étudié les indicateurs utiles afin de soumettre au CA une recommandation sur le montant de la cotisation annuelle 2024-2025;
- préparé des recommandations à soumettre au CA pour la rémunération des administratrices et administrateurs élus ainsi que celle de la présidence pour 2024-2025;
- préparé la mise à jour budgétaire 2023-2024 et le budget 2024-2025 à soumettre au CA;
- révisé le budget 2024-2025;
- reçu les états des revenus et dépenses du colloque 2023;
- revu les coûts des formations;
- déterminé des frais d'application aux demandes d'autorisation spéciale à soumettre au CA;
- été informé des mouvements de personnel et des explications qui y sont associées;
- entamé une démarche d'analyse des fonctions et du rôle de la présidence;
- élaboré une politique des conditions de travail de l'équipe de direction à soumettre au CA;
- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - la *Politique des conditions de travail des employés et employées*,
 - la *Politique de télétravail*;
- procédé à l'évaluation de la syndique avec recommandation au CA.

Membres du comité des finances et des ressources humaines

- **Bernard Deschamps**, administrateur nommé
- **Annie Gourde**, c.o., présidente du comité
- **Josée Landry**, c.o., présidente de l'Ordre
- **Alexander Leitner**, c.o.

Comité stratégique

En collaboration avec la direction générale de l'Ordre, le comité stratégique prépare la Planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance, et en fait la recommandation au CA. Le cas échéant, le comité lui propose des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés. Ce comité contribue également à la réflexion sur les enjeux stratégiques et le positionnement de l'Ordre auprès des instances politiques et dans ses communications.



Gouvernance

L'année 2023-2024 a été marquée par la mise au point d'une nouvelle Planification stratégique (2024-2028), qui débutera le 1^{er} avril 2024. Avec ce plan, la mission demeure inchangée, mais la vision a évolué et de nouvelles orientations ont été adoptées, s'inscrivant dans la continuité des efforts de l'Ordre visant à favoriser l'accès aux services d'orientation, de counseling et d'intervention psychosociale, tout en garantissant la qualité des services offerts par les c.o. Ce plan vise également à améliorer les mécanismes d'adaptation aux nouveaux défis et enjeux qui façonnent la profession. Le renforcement des partenariats, la sensibilisation active du public au métier et le développement des ressources internes dessinent également la voie pour cette période de quatre ans.

Le comité stratégique a tenu six réunions, au cours desquelles il a :

- pris part au bilan de l'atteinte des objectifs pour la période 2020-2024;
- dressé la liste des étapes de réalisation pour la période 2024-2028 et établi un calendrier;
- préparé un atelier de travail destiné au conseil d'administration;
- reçu une présentation quant à la capacité organisationnelle et opérationnelle de l'Ordre;
- procédé à l'analyse des résultats des diverses consultations;
- révisé la vision, reconnu des objectifs stratégiques et conçu des stratégies;
- dressé la liste des résultats attendus.

Membres du comité stratégique

- **Sylvie Hertrich**,
administratrice nommée
- **Josée Lachance**, c.o.,
coprésidente du comité
- **Josée Landry**, c.o.,
coprésidente du comité et présidente de l'Ordre
- **Mirela Malushaj**, c.o.

Comité d'audience

Au moment de la réception d'une demande d'audition, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des personnes candidates à l'admission et des membres qui souhaitent faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession, du comité d'évaluation pour l'attestation de formation en vue de l'évaluation des troubles mentaux ainsi que du comité de révision des apprentissages. À la suite de l'audience, il doit rendre une décision.

Aucune demande n'a été portée à l'attention du comité et aucune réunion n'a été tenue au cours de l'exercice 2023-2024.

Membres du comité d'audience

- **Annie Gourde**, c.o.
- **Sylvie Hertrich**,
administratrice nommée
- **Josée Landry**, c.o.,
présidente de l'Ordre

Équipe de l'Ordre

Nombre d'employées et d'employés équivalents à temps plein au 31 mars 2024 : 15

Équipe actuelle au 31 mars 2024

Direction générale et administration

- **Gaëlle de Roussan**, c.o., directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (depuis le 8 janvier 2024)
- **Mélanie Chagnon**, adjointe à la présidence et à la direction générale
- **Liudmila Tanas**, technicienne en administration
- **Philippe Pouliot**, agent administratif à la réception et au bureau du syndic (depuis janvier 2024)

Développement des compétences et communications

- **Aimy Andraos**, c.o., coordonnatrice au développement des compétences (depuis septembre 2023)
- **Francis Dugas**, coordonnateur aux communications
- **Sagine Jean-Paul**, adjointe aux communications et au développement des compétences (depuis octobre 2023)

Affaires professionnelles, admission et inspection

- **Ilia Essopos**, c.o., directrice de la pratique professionnelle, responsable du comité d'inspection professionnelle
- **Oliva Ouimet**, chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession (depuis septembre 2023)
- **Viviane Lesage**, adjointe à la pratique professionnelle (depuis novembre 2023)

Inspectrices et inspecteurs

- **René Barrette**, c.o.
- **Mireille Moisan**, c.o.
- **Geneviève Plante**, c.o. (depuis février 2024)

Bureau du syndic

- **Chantal Alie**, c.o., syndique
- **Louise Charette**, c.o., syndique adjointe
- **Ginette Pelletier**, c.o., syndique adjointe
- **Marie-Josée Sauvé**, c.o., syndique adjointe
- **Marie-Claude Strevez**, c.o., syndique adjointe

Personnel contractuel

- **René Breault**, c.o. et psychothérapeute, inspecteur
- **Martine Lacharité**, c.o., conseillère stratégique (depuis le 8 janvier 2024)

Espace parents

- **Mireille Moisan**, c.o., chargée de projets, gestion du site Espace parents



Changements en cours d'année

Direction générale et administration

- **Martine Lacharité, c.o.**, directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (jusqu'au 7 janvier 2024)
- **Gaëlle de Roussan, c.o.**, directrice générale adjointe (jusqu'au 7 janvier 2024)
- **Viviane Lesage**, réceptionniste et adjointe aux admissions (jusqu'en novembre 2023)
- **Francine Pouliot**, agente administrative à la réception et au bureau du syndic (août 2023 à mars 2024)

Développement des compétences et communications

- **Souhila Khaldi, c.o.**, coordonnatrice au développement des compétences (jusqu'en juillet 2023)
- **Diane Robert**, adjointe au développement des compétences (jusqu'en octobre 2023)
- **Catherine Rochefort**, adjointe aux communications (jusqu'en septembre 2023)

Affaires professionnelles, admission et inspection

- **Gaëlle de Roussan, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable de l'inspection professionnelle et du service-conseil éthique (jusqu'en juillet 2023)
- **Ilia Essopos, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession, responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux (jusqu'en août 2023)
- **Sagine Jean-Paul**, adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires professionnelles (jusqu'en octobre 2023)
- **Geneviève Plante**, adjointe aux admissions (jusqu'en décembre 2023)

Bureau du syndic

- **Suzanne Boulerice, c.o.**, syndique adjointe (jusqu'en avril 2023)
- **Sagine Jean-Paul**, adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires professionnelles (jusqu'en octobre 2023)

Personnel contractuel

- **Charlotte Brabant, c.o.**, adjointe aux admissions (mars à octobre 2023)

Inspectrices et inspecteurs

- **Louise Lavoie, c.o.** (jusqu'en janvier 2024)

Comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession (CACEP) est composé de sept membres. Le conseil d'administration a résolu de déléguer à ce comité le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession de même que l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du *Code des professions*.

Les responsabilités du CACEP consistent à :

- évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations, et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu dans le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis* (art. 7);
- évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de quatre ans ainsi que ceux des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de trois ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu dans le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* (art. 45.3 du *Code des professions*);
- gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles, en assurer le suivi et en informer le conseil d'administration (art. 45, 45.1, 45.2, 48, 49, 49.1, 50, 51, 52, 52.1, 55, 55.0.1, 55.1, 55.2, 55.3 du *Code des professions*).

Le CACEP a tenu 11 réunions au cours de l'année 2023-2024.

Activités liées à la reconnaissance des équivalences

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a :

- étudié 34 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence : toutes les personnes candidates à l'admission par équivalence dont les dossiers ont été étudiés par le CACEP ont une formation supplémentaire à terminer afin de satisfaire aux exigences de formation de l'Ordre;

- réévalué 4 dossiers, certains à la demande des personnes intéressées et d'autres à la demande du comité afin d'obtenir des informations supplémentaires;
- étudié la candidature de 5 personnes ayant déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme : comme condition préalable à l'obtention de leur permis, ces personnes candidates ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision);
- appliqué la réglementation à ses activités liées à la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels.

Activités liées à la délivrance de permis

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a :

- délivré 7 permis réguliers à des personnes candidates ayant satisfait aux normes d'admission par équivalence, 4 permis réguliers à des personnes ayant présenté une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme de maîtrise donnant ouverture automatique au permis et 2 permis réguliers à des personnes diplômées de maîtrise avec mémoire, pour un total de 13 permis réguliers émis en cours d'exercice;
- délivré 7 permis restrictifs temporaires à des personnes ayant obtenu une reconnaissance partielle;



Protection du public

- reçu 16 demandes de prolongation de permis restrictifs temporaires, qui ont toutes été acceptées;
- délivré un permis temporaire à une personne ayant obtenu une reconnaissance partielle.

Il est à préciser que l'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec (en vertu de l'entente Québec-France).

Les tableaux suivants font état des demandes d'équivalence et de délivrance de permis en 2023-2024.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis

DEMANDES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	1	4	4
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	18	8
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	1	22	11
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice 2023-2024)	0	0	1

* Mais au Canada.

EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Un ou des cours	1	22	11
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	1	21	11

* Mais au Canada.

Demandes de délivrance des permis temporaire, restrictif temporaire et spécial

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	7	7	0	0
Permis spéciaux	0	0	0	0

Activités liées à la réinscription au tableau des membres l'Ordre

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a :

- étudié les candidatures de 7 personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du tableau des membres pendant plus de 4 ans. Les 7 ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision).

Activités liées à l'imposition de stage, à la limitation et à la suspension du droit d'exercer la profession

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a :

- procédé à 2 limitations du droit d'exercer la profession ;
- procédé à aucune suspension du droit d'exercer la profession ;
- imposé un stage ou une formation à aucune personne à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle ;
- étudié le dossier de 2 membres figurant au tableau de l'Ordre avec une décision judiciaire à leur dossier.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Formation des personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	8	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis	10	0
Formation à la loi 25	5	5
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes	4	6

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de formation

Deux rencontres de groupe en personne, dirigée par le service des admissions, ont aidé les futurs membres à bien saisir l'ensemble du processus et les retombées professionnelles du domaine de l'orientation, ainsi que la mission de protection du public de l'Ordre dans le contexte québécois.



Protection du public

Membres du CACEP

- Ralph-Maurice Bashir, c.o.
- Marie-Claude Gagnon, c.o.
- Marie-Ève Perron, c.o.
- Geneviève Plante, c.o.
- Geneviève Proteau, c.o.,
présidente du CACEP
- Yves Rochette, c.o. et psychothérapeute
- Poste vacant

Chargée d'affaires professionnelles et secrétaire du comité

- Olivia Ouimet, c.o.

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des c.o. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à deux reprises et a poursuivi l'analyse des cinq programmes du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, en regard de la qualité de la formation. Le comité fera une recommandation concernant le programme offert par l'Université McGill dès le début de l'année 2024-2025. De plus, il a débuté l'analyse de deux autres programmes de formation afin d'évaluer la possibilité de les ajouter au Règlement. Par ailleurs, le comité reporte ses travaux d'analyse portant spécifiquement sur le contenu des cours d'éthique et de déontologie des programmes à l'examen.

NOMBRE DE PROGRAMMES D'ÉTUDES AYANT FAIT L'OBJET, AU COURS DE L'EXERCICE 2023-2024, D'UN EXAMEN DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION OFFERTE PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT :

Programmes d'études dont l'examen* est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	5
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	2
Programmes d'études dont l'examen est terminé (pour lesquels l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	7

* Par nombre d'examens, on entend le nombre de programmes d'études faisant l'objet d'un examen.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentantes de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'une représentante du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Représentantes de l'Ordre

- **Ilia Essopos, c.o.**, directrice de la pratique professionnelle, présidente du comité de la formation depuis janvier 2024
- **Martine Lacharité, c.o.**, directrice générale et secrétaire, présidente du comité de la formation jusqu'en janvier 2024
- **Olivia Ouimet, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession depuis janvier 2024

Représentants du BCI

- **Louis Cournoyer, c.o.**, professeur au Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal (nomination pour un premier mandat débutant le 1^{er} décembre 2021)
- **Eddy Supeno, c.o.**, professeur agrégé au Département d'orientation professionnelle de l'Université de Sherbrooke (nomination pour un premier mandat débutant le 1^{er} décembre 2021)

Représentantes du MES

- **Catherine Bouchard**, représentante
- **Marie-Claude Riopel**, représentante substitut

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Conformément au *Règlement sur la médiation familiale*, les ordres ont la responsabilité d'accréditer leurs membres à la médiation familiale. Au cours de l'année 2023-2024, le conseil d'administration n'a accrédité aucun nouveau membre de l'Ordre pour la pratique de la médiation familiale avec l'engagement de satisfaire aux exigences requises. Aucun membre, qui détenait déjà l'accréditation, n'a terminé sa formation ainsi que sa pratique supervisée dans le but de satisfaire pleinement aux exigences de pratique de la médiation familiale. Aucune prolongation de délai pour compléter les exigences n'a été accordée à une ou un c.o. pour lui permettre de terminer ses engagements (supervision). En raison de la pandémie, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) avait statué que tous les membres avec engagement avaient jusqu'en 2023 pour satisfaire aux exigences.

Au 31 mars 2024, l'Ordre comptait 16 membres accrédités à la pratique de la médiation familiale.

- Avec engagement : 0
- Sans engagement : 16

Membres délégués au COAMF

- **Ilia Essopos, c.o.**
- **Gerald Schoel, c.o.**



Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Le comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux a tenu une réunion au cours de l'exercice 2023-2024. Dans le cadre de ses activités, il a reçu 4 nouvelles demandes d'étude de dossiers, qui sont en cours de traitement sans décision à la fin de l'exercice. Il a également effectué le suivi de 3 dossiers en cours et a soumis au CA 3 recommandations d'émission d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux. Il est à noter que 7 membres progressent activement dans leur formation pour satisfaire aux exigences requises en vue de l'obtention de l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux et reçoivent l'accompagnement nécessaire pour les aider dans leur cheminement.

Au 31 mars 2024, l'Ordre comptait 31 membres détenant l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ATTESTATION DE FORMATION

Demandes reçues du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	4	Révisions de dossier	0
Demandes traitées depuis le 1 ^{er} avril 2023	0*	Attestations de formation délivrées	3

* Toutes les demandes reçues ont été traitées sur le plan administratif, et les personnes les ayant envoyées ont des actions à prendre avant que les demandes puissent être traitées au comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

Membres du comité d'évaluation en vue de l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

- Yann Le Corff, c.o.
- Guylaine Vandal, c.o.
- Poste vacant

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Le CIP a tenu 12 réunions au cours de l'exercice 2023-2024.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 12 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité d'inspection professionnelle a déterminé le *Programme de surveillance générale* pour l'année 2023-2024, qui a été approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre. Au total, 201 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis dans trois projets d'inspection. De ce nombre, 21 questionnaires ont été annulés en raison de la situation professionnelle des membres et 17 ont été reportés pour des raisons médicales ou autres.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre dans le cadre du *Programme de surveillance générale* :

- Exercer depuis plus de 3 ans et n'avoir jamais fait l'objet d'une inspection;
- Exercer depuis plus de 10 ans et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des 10 dernières années;

- Exercer depuis plus de 5 ans après une réinscription au tableau des membres plus de 4 ans après la date de démission ou de radiation;
- Exercer depuis plus de 3 ans après une demande d'admission automatique effectuée plus de 3 ans après l'obtention du diplôme donnant ouverture automatique au permis d'exercice;
- Avoir fait l'objet d'une imposition de stage par l'Ordre et ne pas avoir rempli ses obligations à l'intérieur du délai de 2 ans;
- Avoir été admis automatiquement (personnes diplômées des quatre programmes universitaires de 2^e cycle en orientation et développement de carrière) et avoir fait l'objet d'une supervision par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre;
- Avoir demandé le report du processus d'inspection;
- Détenir un permis de psychothérapie de plus de 1 an et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours de ladite année;
- Détenir un permis de psychothérapie et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des 8 dernières années;
- Détenir l'accréditation pour l'exercice de la médiation familiale et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des 10 dernières années;
- Exercer en pratique privée (sans pratique publique) et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des 8 dernières années;
- Faire l'objet d'un signalement du public;
- Faire l'objet d'une demande du bureau du syndic;
- Détenir un permis restrictif temporaire et faire l'objet d'un signalement du comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession (CACEP) ou de la responsable du CACEP;
- Toute autre raison soulevée par un inspecteur ou une inspectrice, une ou un membre du CIP ou la responsable de l'inspection professionnelle.

Inspections individuelles, incluant les premières visites et les visites complémentaires

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	117
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	201
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	194
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	157
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	191
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	159
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice 2023-2024 à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	1
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	33

* Les inspections pendantes au 31 mars de l'exercice sont dues aux arrêts de maladie, à des congés de maternité, à des situations professionnelles particulières (changement d'emploi, perte d'emploi, etc.) ou autre raison justifiée.



Inspections de suivi, incluant les demandes de documents et les visites de suivi

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	12
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	13
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	14
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	9

Surveillance générale de la pratique par milieu de travail

Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres, par milieu de travail et par niveau de compétence (débutant, intermédiaire ou avancé)

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES AVANCÉS	NOMBRE DE MEMBRES INTERMÉDIAIRES	NOMBRE DE MEMBRES DÉBUTANTS
Pratique privée	7	2	31
Éducation	33	21	48
Employabilité	4	4	17
Organismes gouvernementaux	2	1	5
Entreprises	0	1	14
Santé et services sociaux	0	1	1
Centres de réadaptation et de réhabilitation	2	0	1
Compagnies d'assurance	0	0	1
Organismes communautaires autres qu'employabilité	1	0	2
Autres	0	1	1
TOTAL (201)	49	31	121

Nombre de rapports de visite et de rapports de suivi d'inspection, y compris ceux reportés des années antérieures, par milieu de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE RAPPORTS DE VISITE	NOMBRE DE RAPPORTS DE SUIVI
Pratique privée	35	0
Éducation	55	5
Employabilité	28	1
Organismes gouvernementaux	9	1
Entreprises	13	4
Santé et services sociaux	3	1
Centres de réadaptation et de réhabilitation	1	0
Compagnies d'assurance	0	1
Organismes communautaires autres qu'employabilité	6	0
Autres	1	0
TOTAL (164)	151	13

Inspections portant sur la compétence professionnelle

Au cours de l'année, une inspection particulière, entamée l'année précédente, a été poursuivie et est toujours en cours.

Recommandations en vertu de l'article 113 du Code des professions*

- Aucune recommandation en vertu de l'article 113 du *Code des professions* n'a été transmise au CACEP.

* Le conseil d'administration a délégué ce pouvoir à un comité (art. 62.1 du *Code des professions*), nommé comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession (CACEP).

Inspections portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections portant sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	1
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice 2023-2024 ou de l'exercice précédent	0
Inspections portant sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice	1



Rapports d'inspection professionnelle

Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle, au cours de l'exercice, à la suite du Programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	259

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du Programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, selon la région administrative (en fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession)

À la suite du Programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	NOMBRE DE MEMBRES différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01 Bas-Saint-Laurent	2	0	2
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	5	4
03 Capitale-Nationale	18	14	14
04 Mauricie	2	0	1
05 Estrie	6	5	6
06 Montréal	25	19	43
07 Outaouais	6	1	2
08 Abitibi-Témiscamingue	0	1	0
09 Côte-Nord	0	3	1
10 Nord-du-Québec	0	0	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0
12 Chaudière-Appalaches	5	4	6
13 Laval	4	2	2
14 Lanaudière	2	1	3
15 Laurentides	1	0	4
16 Montérégie	16	7	8
17 Centre-du-Québec	3	1	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle en vertu de l'article 113 du Code des professions

Membres différents ayant présenté des observations écrites ou orales relatives à des recommandations de terminer avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation selon l'issue des représentations

	NOMBRE DE MEMBRES
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	0
Représentations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées au cours de l'exercice au conseil d'administration ou au comité exécutif d'obliger une ou un membre à terminer avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois

	NOMBRE DE MEMBRES
SANS limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
AVEC limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant réussi	2
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0
Toute autre conséquence (à préciser)	0

Entraves au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait entrave

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	0



Informations transmises au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice	0

Bilan des décisions du comité d'inspection professionnelle

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection à la suite du Programme de surveillance générale et de l'inspection particulière sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Répondant aux normes	21
Correctifs à apporter	140
Demandes de documents	5
Visites de suivi	2
Deuxièmes visites de suivi	0
Visite complémentaire	3
Renvois en inspection particulière	0
Renvois au syndic	0
Atypique	3
Recommandations au CA d'imposer un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux, en précisant lesquelles sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
TOTAL	174

Observations du comité d'inspection professionnelle

L'année 2023-2024 s'est inscrite sous le thème de la transition et de la stabilisation. Une nouvelle personne a été nommée secrétaire du CIP. En 2022-2023, l'équipe d'inspection professionnelle avait implanté la réforme de l'inspection professionnelle pour tenir compte du niveau d'expérience des membres, soit un niveau d'expérience dit « débutant », « intermédiaire » ou « avancé ». Cette année, les gabarits, guides et outils ont été utilisés, évalués, adaptés, dans un souci d'amélioration continue. Les changements mis en œuvre dans le processus et au sein de l'équipe d'inspection professionnelle afin de rendre plus efficace et efficient le processus d'inspection professionnelle ont été poursuivis. Ils ont eu pour résultat de faire diminuer les délais d'attente entre la réception du questionnaire et, le cas échéant, la visite d'inspection professionnelle.

L'année a également été marquée par le départ d'une personne du comité d'inspection professionnelle ainsi que par l'arrivée d'une nouvelle. Du côté de l'équipe d'inspection, une inspectrice a quitté l'équipe et une nouvelle s'est ajoutée en cours d'année.

Activités de formation

Les inspectrices et inspecteurs ont mis à jour leur formation sur les thèmes suivants : la tenue de dossiers, l'éthique et la déontologie, la conception de l'intervention en orientation, la gestion de la diversité ethnoculturelle, les techniques d'entrevue, l'anxiété de performance, la loi 25, la santé mentale, la psychométrie, les transitions professionnelles, les aspirations professionnelles, les incidences des choix, l'estime personnelle et le haut potentiel. L'équipe a également participé au colloque de l'Ordre en juin 2023.

La secrétaire du CIP a poursuivi sa participation au forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce forum permet aux responsables de l'inspection professionnelle des différents ordres professionnels du Québec de se réunir, de discuter des meilleures pratiques et de déceler les écueils à éviter. Elle a également participé au colloque de l'Ordre en juin 2023, au colloque des dirigeants du CIQ en novembre 2023, à une formation sur la loi 25, à une formation sur la gestion de la diversité ethnoculturelle ainsi qu'à diverses formations portant sur la gestion.

Préoccupations du CIP ainsi que des inspectrices et inspecteurs

Les membres du CIP, de même que les inspectrices et inspecteurs, par le regard global que ces personnes développent en étant des acteurs de premier plan du programme de surveillance, sont à même d'émettre des constats sur certains aspects touchant la pratique des c.o. Ces constats les mènent à déceler aussi bien les évolutions positives dans les milieux de pratique que les préoccupations émergentes.

Il importe de nommer ces préoccupations :

- La pratique d'activités à haut risque de préjudice comme l'évaluation du retard mental, l'évaluation des troubles mentaux ou la psychothérapie sans accompagnement ou supervision professionnelle, dans un contexte d'intervention de plus en plus complexe, particulièrement en début de carrière.
- L'accessibilité à des services professionnels en anglais pour la clientèle anglophone et allophone, en lien avec l'intégration dans le processus d'inspection

professionnelle de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (loi 96).

Les membres du CIP, en collaboration avec le service de l'inspection professionnelle de l'Ordre, ont examiné les moyens à déployer pour répondre à ces préoccupations. Conséquemment, le CIP souhaite assurer une surveillance de la pratique de la psychothérapie et de l'évaluation du retard mental plus tôt dans le parcours professionnel des nouveaux membres ayant obtenu un permis de pratique. Il souhaite également mettre en place des outils d'inspection qui permettront d'intégrer les obligations en lien avec la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* en tenant compte de la mission de protection du public de l'Ordre.

De plus, il désire soutenir, par l'entremise du processus d'inspection professionnelle, la tenue, le maintien et la détention de dossiers d'une façon qui prend en considération la réinterprétation du règlement et le contexte professionnel des milieux.

Membres du CIP

- **Aimy Andraos**, c.o.
(jusqu'en août 2023)
- **René Breault**, c.o. et psychothérapeute
- **Élyse Charette-Dussault**, c.o.
- **Ilia Essopos**, c.o.,
responsable de l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle
- **Nicolas Lecours**, c.o.,
président du comité
- **Sandra Tarczali**, c.o.

Inspectrices et inspecteurs

- **René Barrette**, c.o.
- **René Breault**, c.o. et psychothérapeute
- **Louise Lavoie**, c.o.
(jusqu'en janvier 2024)
- **Mireille Moisan**, c.o.
- **Geneviève Plante**, c.o.
(à partir de février 2024)

NOMBRE

Temps complet	0
Temps partiel	4

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

L'Ordre maintient toujours son offre de service-conseil en éthique et déontologie aux membres. L'objectif est d'assurer la protection du public grâce à des activités relatives aux normes professionnelles, d'une part, et grâce à du soutien offert aux membres touchant leurs questionnements éthiques et déontologiques dans le cadre de leur pratique, d'autre part.

Travaux liés aux guides de pratique

Au cours de l'année 2023-2024, l'Ordre a publié un nouveau guide : le *Guide explicatif du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*. Les objectifs sont de :

- soutenir les instances et le personnel de l'Ordre, soit le comité d'inspection professionnelle, les inspecteurs, le service-conseil éthique et déontologique, les formateurs et le bureau du syndic, pour clarifier certaines notions et illustrer l'application des articles du *Règlement*;
- servir d'outil pédagogique à l'intention des c.o. pour intégrer des concepts réglementaires appliqués à leur pratique et mettre en place des moyens pour assurer la protection du public et de leurs droits;
- être une référence pour les personnes étudiantes, chargées de cours, les enseignantes et superviseuses pour la formation initiale des c.o.

De plus, des capsules vidéo sur les activités réservées ont été lancées en juin 2023. Elles ont pour objectif d'informer et de promouvoir la profession, l'évaluation en orientation et les activités réservées auprès du public, des membres et autres intervenants. Elles ont été visionnées près de 3 000 fois.

Service-conseil éthique et déontologique

Le service-conseil éthique et déontologique offert aux membres de l'Ordre a pris des formes variées au cours de l'exercice 2023-2024. Il a entamé un remaniement de son fonctionnement. La chargée d'affaires professionnelles, la directrice de la pratique professionnelle et les inspectrices et inspecteurs ont répondu à 190 demandes de la part des membres, soit par courriel, soit par téléphone ou par visioconférence.

Les thèmes et les enjeux qui ont été abordés le plus souvent pendant l'exercice ont été la confidentialité, la tenue de dossiers, les activités réservées, la pratique interjuridictionnelle et les applications de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25). Les membres ont reçu du soutien dans leur compréhension de la déontologie et de l'accompagnement dans leurs délibérations éthiques liées à des problèmes concrets rencontrés dans leur pratique professionnelle.

Afin de soutenir adéquatement les membres, le service-conseil éthique et déontologique continue de créer des balises claires pour des situations particulières, de documenter ces balises et d'uniformiser la compréhension et l'application de la déontologie. Ces balises ont servi de points de repère pour accompagner les membres dans leurs questionnements.

Bureau du syndic

À la suite d'une information indiquant qu'une ou un c.o. a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*, un syndic ou une syndique peut mener une enquête à l'égard de cette personne.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le bureau du syndic a reçu 50 demandes réparties ainsi :

- 7 ont été retenues pour enquête se rapportant à la conduite professionnelle d'un membre de l'Ordre;
 - 2 demandeurs pour un même membre, créant un seul dossier d'enquête ;
 - 2 demandes formulées avec un intervalle de deux mois par le même demandeur ont été considérées comme un seul dossier d'enquête ;
- 9 dossiers ont été ouverts par la syndique pour infractions techniques de membres psychothérapeutes;
- 34 demandes ne satisfaisaient pas aux critères de recevabilité.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	16
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	14
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	5
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	0
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information	9
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	14
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	13
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	7
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	5
Enquêtes pendantes au 31 mars 2024	17



Demandes d'enquêtes

Depuis le 1^{er} avril 2023, le bureau du syndic a reçu des demandes d'enquête touchant :

- l'attitude des membres envers les demandeurs d'enquête (pratique douteuse et péremptoire, publicité ou propos dénigrants sur les réseaux sociaux, usurpation de titre, absences sans avoir avisé la clientèle);
- des manquements déontologiques au regard de services professionnels reçus;
- des infractions techniques chez des membres psychothérapeutes.

La majorité des demandeurs d'enquête ont reproché l'attitude des membres concernés et cherchaient à savoir comment s'assurer que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Quant aux manquements déontologiques évoqués par les demandeurs d'enquête au regard des services professionnels, ils portaient sur les éléments suivants :

- règles de l'art en counseling d'orientation, médiation familiale et en psychothérapie;
- titres réservés et leur utilisation dans la publicité;
- reçus d'honoraires incomplets, absents ou erronés;
- bris de confiance du public envers la profession et manque d'intégrité.

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	13
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou de personnes se croyant victimes d'une injustice	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ou une syndique ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où la professionnelle ou le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers la professionnelle ou le professionnel	11
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	1
Enquêtes autrement fermées (plainte retirée par demandeur)	1

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndics ou syndiques ad hoc au cours de l'exercice	2

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune.

Enquêtes réouvertes au bureau du syndic

Aucune.

Enquêtes des syndicats ou syndiqués ad hoc

Aucune.

Décisions rendues par les syndicats ou syndiqués ad hoc

Aucune.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndicats ou syndiqués ad hoc

PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC ET DES SYNDICATS OU SYNDIQUÉS AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	3
Plaintes portées (portées ou déposées au conseil de discipline) par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'accusation concernés par ces plaintes	10
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	3
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté pour chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable pour au moins un chef d'infraction	3
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars 2024	0



Protection du public

Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics ou syndiques ad hoc

PLAINTES DÉPOSÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC OU SYNDIQUES AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE

NOMBRE

Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice illégal d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par la professionnelle ou le professionnel	4
Infractions liées au comportement de la professionnelle ou du professionnel	3
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers de la professionnelle ou du professionnel	2
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	1
Entraves au bureau du syndic	0

Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations de la professionnelle ou du professionnel par un tribunal canadien	0

Formation des membres du bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT

NOMBRE DE PERSONNES

	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0

Bilan des activités du bureau du syndic

Activités liées aux enquêtes et au dépôt de plaintes

Le bureau du syndic a poursuivi ses activités d'enquête et la préparation des dépôts de plaintes au conseil de discipline. Au printemps 2023, trois chargées d'enquêtes ont travaillé en dyade avec le procureur du bureau du syndic afin de favoriser des échanges fructueux entre les parties prenantes pour obtenir un plaidoyer de culpabilité et une présentation conjointe des procureurs aux trois audiences du conseil de discipline de juin 2023. Aussi, ce fut une première expérience en conseil de discipline pour deux syndiques adjointes.

L'été 2023 a permis à la syndique de vérifier et terminer le portrait des membres psychothérapeutes et de faire des constats qui ont été acheminés à la direction générale. Des discussions ont également eu lieu avec les chargées d'affaires professionnelles de l'inspection et du CACEP pour discuter des données et mettre au point une intervention préventive auprès de certains membres psychothérapeutes. Par ailleurs,

l'identification de courriels de membres laissant croire qu'ils sont des psychologues a été faite et des démarches de correctifs déontologiques ont eu lieu dans cet exercice et se poursuivront dans le prochain.

Activités réglementaires

Le bureau du syndic a dressé la liste, pour son secteur, des activités à réaliser pour être en phase avec la loi 25 et amorcer la préparation du calendrier de conservation en conséquence.

Ressources humaines

La syndique a préparé, pour la direction générale et le comité des finances et des ressources humaines, un projet de réaménagement des jours de travail au bureau du syndic. Il en a résulté la création d'un 2^e poste de syndique adjointe et une offre d'emploi été diffusée auprès des membres de l'Ordre. Le poste n'a cependant pu être pourvu durant l'exercice. Bien entendu, la dotation du bureau du syndic demeurera une préoccupation importante pour réduire la durée des enquêtes et préserver la confiance du public.

Activité de formation

Dès la fin avril 2023, quatre membres du bureau du syndic ont suivi ensemble la formation *Les techniques d'entrevue, niveau 1 : éléments de base* offerte par le CIQ et animée par M. Jacques Landry, ancien enquêteur à la Sûreté du Québec.

Par ailleurs, la syndique s'est inscrite à une formation en droit disciplinaire (d'avril 2024), dont un atelier concerne la loi 96 sur la langue française et les devoirs de la syndique en ce sens.

Conseil de discipline

Le bureau du syndic avait préparé et déposé trois plaintes au conseil de discipline dans le précédent exercice.

Le travail effectué par les procureurs des parties impliquées dans les plaintes aura permis de présenter des plaidoiries de culpabilité sur sanctions. Cette collaboration a évité à la syndique et à la partie intimée de présenter une preuve qui aurait été longue,

laborieuse et onéreuse. Les décisions du conseil de discipline auront permis d'utiliser et de développer la jurisprudence de l'Ordre à partir des plaintes dont il a été saisi et desquelles il s'est acquitté dans le présent exercice avec trois verdicts de culpabilité.

Collaboration et préoccupations partagées

Le bureau du syndic poursuit sa collaboration avec l'Ordre, son personnel et ses instances régulatrices pour réaliser des activités liées à la Planification stratégique et le Plan d'action 2024-2025. La communication reste fluide et une cohérence s'installe selon le rôle et les fonctions propres à chacune des instances dans le contexte de la réorganisation de l'Ordre et d'une transition à la direction générale.

Les principales préoccupations du bureau du syndic partent des constats ci-dessous :

- la publicité ou prise de parole sur les médias sociaux escamotant le *Code de déontologie* de l'Ordre;
- l'absence d'une démarche réflexive sur sa pratique pour reconnaître les préjugés, les limites des approches utilisées, les limites des c.o., l'existence d'angle mort dans l'intervention, et, conséquemment, l'absence de recherche d'un soutien par les pairs ou de supervision de sa pratique;
- le profond désir d'aider autrui peut constituer un obstacle au respect de la déontologie;
- les membres psychothérapeutes ayant peu ou pas d'identification à la profession de conseiller et conseillère d'orientation sont les plus susceptibles de se trouver en défaut au regard de la déontologie.

Les préoccupations du précédent exercice demeurent d'actualité. Les activités à haut risque de préjudice comme l'évaluation des troubles mentaux, la pratique de la psychothérapie et l'évaluation en counseling d'orientation auprès d'une clientèle de plus en plus complexe et neurodivergente demandent davantage de prudence et de réflexivité quant aux écueils qu'elles recèlent. Le développement d'une culture de supervision nous semble de plus en plus essentielle pour soutenir les pratiques dans un tel contexte non seulement pour amoindrir les risques de préjudices auprès des clientèles desservies mais, aussi, éviter l'isolement devant tant de complexité.



Composition du bureau du syndic

- Chantal Alie, c.o., syndique
- Suzanne Boulerice, c.o., syndique adjointe (jusqu'en avril 2023)
- Louise Charrette, c.o., syndique adjointe
- Ginette Pelletier, c.o., syndique adjointe
- Marie-Josée Sauvé, c.o., syndique adjointe
- Marie-Claude Strevez, c.o. et psychothérapeute, syndique adjointe

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a déjà demandé au syndic ou à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic ou d'une syndique de ne pas porter plainte contre un professionnel ou une professionnelle devant le conseil de discipline.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice 2023-2024.

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	1

Membres du comité de révision

- Anick Legault, c.o.
- Huguette Picard, représentante du public
- Louis Roy, c.o., président du comité

Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel ou une professionnelle pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il est formé de c.o. nommés par le conseil d'administration et d'une présidente ou président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les c.o. qui y siègent.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions sont accessibles dans le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org/fr/qc/qccdccq. À noter que les décisions qui exonèrent les c.o. de toute faute ou qui sont assujetties à une ordonnance de non-divulgateion, de non-publication ou de non-diffusion ne figurent pas dans le site de CanLII.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte par le bureau du syndic.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Plaintes portées par une personne syndique ou syndique adjointe	0
Plaintes portées par une personne syndique ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0

Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars 2024	0

Décisions du conseil de discipline

Durant le même exercice, le conseil a rendu des décisions concernant les trois plaintes pendantes, toutes concluant à la culpabilité et à l'imposition de sanctions. Ces décisions ont été rendues dans les 90 jours suivant la délibération.

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Amende et débours	1
Amende, réprimande et débours	2
Radiation temporaire et publication	3

Nature des plaintes privées

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice 2023-2024.

Recommandations

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice 2023-2024.



Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2023-2024. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil à cet effet au cours de l'exercice 2023-2024.

Formation des membres du conseil de discipline relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	10	0
Formation sur le processus disciplinaire	9	1

Membres du conseil de discipline

- Marie-Anne Bougie, c.o.
- Marie Cardinal-Picard, c.o.
- Éric Damato, c.o.
- Sonia Godin,
secrétaire substitut
- Céline Paquette, c.o.
- Jocelyn Poirier, c.o.
- Daniel Poulin, c.o.
- Vicky Prévost, c.o.
- Noussina Rahim, c.o.
- M^e Geneviève Roy,
secrétaire
- Guy Tessier, c.o.
- Michel Turcotte, c.o.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Selon le *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*, les c.o. sont dans l'obligation d'exiger des honoraires justes et raisonnables pour les services offerts.

Conciliation de comptes

Lorsqu'un différend survient entre une ou un c.o. et sa cliente ou son client à propos d'un compte d'honoraires pour services rendus, la personne cliente peut demander à l'Ordre de tenter de régler le différend par voie de conciliation. Ils soumettent alors une demande au bureau du syndic.

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande de conciliation de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2023-2024.

Arbitrage des comptes

Si la conciliation se révèle infructueuse, la cliente ou le client peut alors demander l'arbitrage du compte. Le différend est alors soumis à un conseil d'arbitrage, qui a pour mandat de l'entendre quant au montant du compte. Il est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

Aucune demande d'arbitrage de compte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2023-2024.

Activités relatives aux infractions pénales

Les activités relatives aux infractions pénales relèvent plus particulièrement des trois catégories d'infractions suivantes :

- quiconque usurpant un titre professionnel ou exerçant illégalement une profession ;
- quiconque amenant une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont la professionnelle ou le professionnel est membre ainsi que des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi ;
- quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic ou à une syndique une information selon laquelle une professionnelle ou un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic ou une syndique.

Usurpation du titre

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant c.o. ou qu'elle accomplit un acte que seulement les membres de l'Ordre ont l'autorisation d'exercer, alors qu'elle n'est pas membre en règle de l'Ordre.

Nombre de dossiers demeurant ouverts

Deux dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2024.

Exercice illégal

Nombre de dossiers demeurant ouverts

Trois dossiers demeuraient ouverts en date du 31 mars 2024.

DOSSIERS	NOMBRE
Enquêtes complétées	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	5
Portant sur l'exercice illégal	1
Poursuites pénales intentées et jugements rendus	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal	0
Amendes imposées	
MONTANT TOTAL	0 \$



Protection du public

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice 2023-2024 pour :

- quiconque amenant une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont la professionnelle ou le professionnel est membre ainsi que des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi;
- quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic ou à une syndique une information selon laquelle une professionnelle ou un professionnel a commis une infraction ou a collaboré à une enquête menée par un syndic ou une syndique.

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle

L'Ordre possède un règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres. Il n'administre pas de fonds d'assurance, mais souscrit plutôt à un régime d'assurance collective auprès de Beneva. Le montant maximal de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ et le montant maximal de la garantie pour l'ensemble des sinistres est de 3 000 000 \$.

Au 31 mars 2024, parmi les 2 654 membres actifs, 2 597 ont souscrit au régime d'assurance collective offert par l'Ordre (756 ont payé la prime d'assurance pour la pratique privée et 1 841 pour l'assurance de base), tandis que 57 ont fait l'objet d'une dispense, étant donné qu'ils exerçaient hors Canada ou qu'ils étaient membres à vie ou émérites (non en exercice). Par ailleurs, conformément au *Règlement sur l'exercice*

de la profession de conseiller d'orientation en société, les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société peuvent adhérer au régime d'assurance collective de l'Ordre ou souscrire à une assurance privée équivalente. Les 47 membres qui exerçaient en société au 31 mars 2024 souscrivaient sans exception au régime d'assurance collective de l'Ordre.

Réclamations formulées contre des membres auprès de leur assureur

Au cours de l'exercice 2023-2024, aucune réclamation n'a été formulée contre des membres auprès de leur assureur et aucune transmission d'informations n'a été effectuée au comité d'inspection professionnelle ni au bureau du syndic. De plus, aucune déclaration de sinistre n'a été formulée par les membres auprès de leur assureur.

Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Développement des compétences

L'Ordre offre des formations en ligne, du tutorat ainsi que des ateliers et activités à distance et en salle aux personnes conseillères d'orientation, aux étudiantes et étudiants associés, aux professionnelles et professionnels qui sont inscrits au registre des droits acquis ainsi qu'aux candidates et candidats à l'admission par équivalence. Ces formations et activités couvrent une vaste gamme de sujets liés au [Profil des compétences générales des conseillers d'orientation](#).

Formations offertes par l'Ordre

Formations en éthique et déontologie

FORMATIONS GROUPALES (BRÈVES)	INSCRIPTIONS
Tenue de dossiers et déontologie	120
Éthique et délibération	159
TOTAL	279

FORMATIONS INDIVIDUELLES (TUTORATS)	INSCRIPTIONS
Éthique et professionnalisme (module 1)	6
Éthique et réglementation (module 2)	29
Délibération éthique (module 3)	4
Formation à distance – La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	6
Formation à distance – La tenue de dossiers II : aspects pratiques	1
Tenue de dossiers : tenir, détenir et maintenir des dossiers	16
Tutorat à la carte	5
TOTAL	67

Autres formations offertes

FORMATIONS EN LIGNE	INSCRIPTIONS
Télépratiqué et dossiers numériques / Technologies et dossiers numériques	25
Évaluer le retard mental : théorie et pratique	25
Expertise légale et psycholégale en orientation (bloc 1)	9
Concevoir une intervention en orientation	21
TOTAL	80



Développement des compétences

FORMATIONS EN LIGNE EN MODE ASYNCHRONE	NOMBRE DE FORMATIONS	INSCRIPTIONS TOTALES
TOTAL	100	1 635

Planification des services d'orientation

Offerte pour les c.o. du secondaire comme pour celles et ceux du collégial par des personnes formatrices expertes en ces domaines, la Planification des services d'orientation (PSO) permet de définir des objectifs et des actions adaptées au milieu, en se fondant sur une évaluation des besoins de l'établissement. Elle guide la mise en place des services d'orientation en offrant une vision globale et en assurant une utilisation optimale des ressources. Ses objectifs incluent la connaissance continue des besoins et des ressources, la planification efficace des services avec un accent sur les populations vulnérables, la collaboration et le soutien aux intervenants, ainsi que l'évaluation des résultats.

PSO	INSCRIPTIONS
Au secondaire	66
Au collégial	44
TOTAL	110

Événements organisés par l'Ordre

Colloque 2023 — Ensemble, portons les enjeux de l'orientation !

Dans un esprit grandes retrouvailles à la suite du confinement, le Colloque 2023 a rassemblé 605 personnes. Sous le thème « Ensemble, portons les enjeux de l'orientation ! », les différentes activités ont su réunir les professionnels et professionnelles de l'orientation pour aborder les défis exacerbés par la pandémie tels que l'adaptation aux changements socioéconomiques, les nouvelles modalités de travail et d'apprentissage, ainsi que les enjeux préexistants comme la pénurie de main-d'œuvre, la santé mentale et l'équité. Du 7 au 9 juin 2023, l'ensemble des membres en réunion au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe ont eu accès à trois conférences en plus d'un programme

de 56 ateliers et présentations à la carte présentés par 81 conférenciers et conférencières, et contributeurs et contributrices. Pour les membres qui ne pouvaient être des nôtres, 13 de ces présentations ont été captées et sont maintenant offertes sur Espace compétence.

Comprendre et stimuler les motivations pour s'épanouir en milieu professionnel

Offerte dans le cadre de la Semaine québécoise de l'orientation 2023, cette conférence de Jacques Forest, Ph.D., professeur titulaire à l'ESG UQAM, psychologue et CRHA, abordait les multiples facettes des motivations au travail. Nous y avons découvert les différents types de motivations, leurs incidences ainsi que les besoins psychologiques et les leviers organisationnels essentiels pour favoriser une motivation autodéterminée.

Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres

En novembre 2023, 57 nouvelles et nouveaux c.o. ont pris part à une journée d'accueil en formule hybride. Cette journée a pour objectif de les renseigner quant à leur insertion professionnelle, de leur présenter l'équipe de l'Ordre et de leur offrir un espace chaleureux et convivial où l'on peut partager des points de vue avec des professionnels et des professionnelles de différents secteurs de pratique.

ÉVÉNEMENTS	INSCRIPTIONS
Colloque 2023 — Ensemble, portons les enjeux de l'orientation !	605
Comprendre et stimuler les motivations pour s'épanouir en milieu professionnel	222
Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres	57

Projets en cours et innovations

Tenue de dossiers — tutorat et formations groupales

Dans la foulée de la présentation offerte en plénière dans le cadre du Colloque 2023, l'Ordre a concrétisé son souhait de moderniser la tenue de dossiers des membres en leur présentant, entre autres, une nouvelle mouture de la formation en tenue de dossiers. Cette nouvelle version intitulée *Tenue de dossiers : tenir, détenir et maintenir des dossiers* est offerte sous forme de tutorat en ligne. Elle s'inscrit dans un effort d'allègement de la tenue de dossiers pour prendre en compte des réalités que vivent les membres dans tous leurs secteurs de pratique, et ce, en favorisant toujours la protection du public.

C'est ainsi que les formations brèves en éthique et délibération, en tenue de dossiers et déontologie ainsi que celles en technologies et dossiers numériques ont également été revues pour bien refléter cette modernisation et être en cohérence avec le [Guide explicatif du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec](#).

Espace compétence

Pour simplifier l'accès à l'inscription ou au visionnement des différentes formations offertes sur Espace compétence, l'équipe du développement des compétences de l'Ordre effectue un travail constant de maintien et de développement de la plateforme. La création de forfaits, de calendriers saisonniers des formations récurrentes et la régularisation de l'ajout des heures cumulées au portfolio métrique en sont quelques exemples.

Médiathèque du CIQ

Dans notre vigie de ce qui est fait en matière de développement des compétences chez nos collègues des autres ordres professionnels, nous avons eu l'occasion d'entamer un partenariat avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Cet effort en cours a pour but de bâtir une médiathèque où les membres de l'ordre pourront avoir accès à certaines formations offertes par d'autres ordres professionnels lorsque celles-ci correspondent au [Profil des compétences générales des conseillers d'orientation](#).

Ces formations seront donc accessibles facilement en plus d'être automatiquement reconnues comme des heures de formation continue pour l'OCCOQ. Le projet, en développement en 2023-2024, devrait être déployé dès l'année prochaine.

Rôle sociétal et communications

En adéquation avec sa mission de protection du public, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour atteindre les objectifs de son plan d'action annuel, qui eux sont issus des orientations de son Plan stratégique 2020-2024. Les communications de l'Ordre visent à informer les membres au sujet de ses activités et à diffuser l'information et les ressources nécessaires pour que les c.o. puissent offrir des services de qualité à la population. Elles visent en outre à optimiser la confiance de la population envers le système professionnel et, au final, à augmenter sa visibilité tout en renforçant la perception positive de son apport sociétal ainsi que celui de ses membres.

Ajoutons que ces activités et moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, représentants et représentantes politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

Infolettres

De nombreuses infolettres sont envoyées directement aux membres au fil de l'année. Il s'agit du moyen privilégié pour joindre directement l'ensemble des membres. Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Ordre a adopté une nouvelle plateforme pour les formater et les diffuser. Cette amélioration favorise une meilleure présentation du contenu, facilite le travail de l'adjointe et du coordonnateur aux communications en plus de permettre la collecte de statistiques plus complètes qu'avec l'ancienne plateforme. Ainsi, il est maintenant possible de constater que le taux d'ouverture des infolettres dépasse presque toujours 60 %, ce qui est excellent et souligne l'engagement des membres.

Communications électroniques envoyées à l'ensemble des membres

TYPES D'ENVOIS	NOMBRE
Infolettres <i>Le correspondant</i>	16
Infolettres <i>Le coffre à outils</i> (pour le développement des compétences)	5
Autres infolettres envoyées à l'ensemble des membres	14
TOTAL	35

Infolettre *Le correspondant*

Depuis septembre 2023, l'infolettre *Le Correspondant* est diffusée aux trois semaines, sauf durant l'été et le temps des fêtes. Auparavant, la fréquence était de deux envois par mois. Cette publication présente aux membres une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont offertes, des enjeux d'actualité liés à leur pratique ainsi que des nouveautés et nouvelles de l'Ordre (publications, événements, changements de politiques ou de règlements, prix et distinctions, plans d'action annuels, activités interordres, représentations politiques et médiatiques, etc.). Au cours de l'exercice 2023-2024, 16 éditions du *Correspondant* ont été envoyées aux membres.

Autres envois électroniques de masse destinés à tous les membres

Chaque année, l'Ordre diffuse un certain nombre de messages officiels destinés à ses membres. Fréquemment, ces informations sont également diffusées dans la section « Actualités » du site de l'Ordre et dans l'infolettre *Le Correspondant*. Contrairement à la facture du *Correspondant*, ces communications portent la plupart du temps sur une seule thématique, et les informations qu'elles transmettent sont jugées essentielles à la pratique des membres, au développement de leurs compétences et à la protection du public. Au printemps 2024, il a été décidé que les envois destinés à faire la promotion des formations offertes par le service du développement des compétences prendrait le nom de *Le coffre à outils*. La fréquence élevée de ces envois

justifiait la création d'une identité distinctive. Au cours de l'exercice 2023-2024 seulement, 5 de ces infolettres ont été envoyées, de même que 14 autres qui traitaient de différents sujets.

À noter que d'autres messages sont envoyés à une partie des membres seulement, par exemple pour les personnes inscrites à des événements comme la Journée d'accueil des nouveaux membres, le colloque ou la Journée de formation continue.

Magazine

Publié deux fois par année, à l'automne et au printemps, le magazine *L'orientation* constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux concernant leur pratique et leur développement professionnel. Les messages de la présidente, de la directrice générale et de la directrice de la pratique présentent l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ et traitent des grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation. Les chroniques des collaborateurs et collaboratrices offrent quant à elles des articles de fond sur une diversité de thématiques professionnelles (ex. : développement des compétences, éthique et déontologie, inspection professionnelle, recherche, clientèles, orientation et société, etc.). Finalement, la section « Portraits de c.o. » propose une entrevue avec une conseillère ou un conseiller d'orientation afin de mettre en lumière son parcours, tandis que la section « Projets de la relève » présente des recherches effectuées par des étudiantes et étudiants en orientation, en counseling et en développement de carrière.

Le magazine est accessible uniquement en version numérique depuis mars 2022. Son contenu et sa structuration ont été revus dans la foulée.

Site Web

En ligne dans sa facture actuelle depuis 2021, le site Web de l'Ordre cherche à mettre en lumière la diversité des besoins et des pratiques en orientation ainsi que l'expertise et les compétences des c.o. Tout au long de l'exercice 2023-2024, de nombreux contenus ont été ajoutés tandis que la mise à jour de certains autres s'est poursuivie et demeure un travail récurrent.

Le site constitue le centre névralgique, le « point de chute » des interactions de l'Ordre avec ses différents publics ou interlocuteurs. Il leur permet de trouver aisément et rapidement l'information qu'ils recherchent, tout en les incitant à consulter davantage de contenus. Il reste bien entendu visité par les membres qui cherchent des informations sur la pratique, mais également par le grand public à la recherche de services en orientation ou qui cherche à approfondir ses connaissances sur la profession ou son cadre réglementaire. Par ailleurs, la section « Actualités » met de l'avant des informations ponctuelles qui peuvent intéresser les membres et parfois le grand public. Ces informations sont relayées dans *Le Correspondant* et sur les réseaux sociaux. Le site est par ailleurs appelé à évoluer et à s'adapter aux besoins de l'Ordre et de ses membres.

Pages Facebook et LinkedIn

Élément essentiel de l'univers des communications au 21^e siècle, les médias sociaux constituent un moyen incontournable pour joindre de larges segments de la population et interagir davantage avec eux. Mais il s'agit aussi de plateformes qui augmentent les occasions de partage d'information avec d'autres organismes, tout en élargissant l'auditoire à qui l'on s'adresse. Lancée au mois d'août 2019, la page Facebook de l'OCCOQ était suivie par plus de 4 300 personnes au 31 mars 2024. Au cours de l'exercice 2023-2024, près de 74 000 personnes ont vu l'un de ses contenus (« couverture » des publications). Utilisée un peu moins souvent, mais tout de même sur une base régulière, la page LinkedIn de l'Ordre comptait quant à elle 1 432 abonnées et abonnés au 31 mars 2024.

Semaine québécoise de l'orientation

La Semaine québécoise de l'orientation (SQO) est l'événement public annuel de l'OCCOQ et de ses membres. Mise sur pied en 2005, elle vise à sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance de l'orientation « tout au long de la vie » ainsi qu'aux ressources pouvant répondre à leurs besoins. Durant toutes ces années, l'Ordre et ses membres ont ciblé différentes thématiques pour mettre en lumière la diversité des besoins qui se manifestent à tout âge, et qui sont



Rôle sociétal et communications

habituellement traités dans le processus d'orientation avec une ou un c.o.

Depuis 2022, les objectifs et les moyens de la SQO sont orientés prioritairement vers le public cible des membres et de la population étudiante en orientation pour « prendre soin » de ces gens, solidifier leur sentiment d'appartenance en plus de soutenir leur développement professionnel.

Objectifs de la SQO 2023

- Renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance des membres et de la population étudiante en orientation envers la profession.
- Offrir des activités de développement professionnel des membres et des étudiantes et étudiants en orientation.

Activité et stratégie de communication de la SQO 2023

Cette semaine appréciée est bien connue des membres, qui en profitent parfois pour mettre sur pied des activités dans leur propre milieu de travail. Si l'Ordre est parfois avisé de ces activités, elles sont d'abord issues d'initiatives individuelles dont la résonance se fait sentir auprès des clientèles concernées. L'OCCOQ a quant à lui organisé deux événements pour l'édition 2023. Le premier était une webconférence de Jacques Forest, psychologue et CRHA, sur le thème de la motivation au travail. Dans le cadre de ce même événement, la webconférence fut précédée de la remise des Prix de l'Ordre 2023. Le second événement était également un webinaire, mais il était plus spécifiquement destiné aux étudiantes et étudiants en orientation afin de présenter l'Ordre et de répondre à leurs questions.

Disposant de moyens limités, la publicité de l'événement s'est faite avant tout par l'entremise des réseaux sociaux et des infolettres de l'OCCOQ. Plusieurs membres ont partagé les informations dans leurs propres réseaux et pouvaient utiliser des bannières et affiches mises à leur disposition dans le site de l'événement. Notons que deux ou trois publications Facebook, chaque jour, braquaient les projecteurs sur les activités organisées par les c.o. dans leurs milieux et sur différents contenus mettant en valeur l'orientation et leur travail.

Finalement, comme chaque année, un blogue dans le site de l'événement a exposé les pratiques et trajectoires de quelques c.o. afin d'en souligner la diversité.

Espace parents

Lancé à l'initiative de l'OCCOQ afin d'aider les parents à accompagner leurs jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle, Espace parents est un site Web qui propose une foule d'outils, tant en anglais qu'en français, ainsi qu'un répertoire d'activités qui contribuent à éclairer les jeunes et leurs parents. Le site est administré par Mireille Moisan, c.o., qui répond également à de nombreux messages envoyés par le truchement d'un formulaire. Une initiative appréciée, qui remplit un rôle essentiel et contribue au rayonnement de la profession auprès du grand public.

En janvier 2024, deux capsules vidéo ont été lancées avec l'objectif de faire connaître encore plus le site, tout en expliquant le rôle des conseillères et conseillers d'orientation. Sur un ton léger et humoristique, ces capsules abordent également l'importance de l'engagement des parents dans le parcours d'orientation de leurs enfants. Les deux versions des capsules proposent un contenu similaire, mais se distinguent par leur durée. La version courte, d'une trentaine de secondes, est parfaitement adaptée pour une diffusion sur les réseaux sociaux, tandis que la version longue, d'une durée d'environ deux minutes, est accessible directement dans le site Espace parents. Une campagne publicitaire s'étalant de janvier 2024 à avril 2024 a permis de faire circuler les capsules sur Facebook. Les conseillères et conseillers d'orientation du secondaire ont également été sollicités afin de faire circuler les capsules auprès des parents d'élèves.

Par ailleurs, une analyse des statistiques de fréquentation montre que les besoins des parents touchent principalement l'orientation de façon globale, les choix à faire au secondaire, les besoins particuliers de la clientèle vulnérable et les besoins spécifiques de la clientèle issue de l'immigration.

Médias et relations publiques

La pratique des membres de l'OCCOQ s'adapte continuellement à l'évolution des enjeux sociaux, économiques et politiques de la société. De la même façon, l'Ordre doit harmoniser son action à cette évolution afin de réaliser sa mission de protection du public avec la plus grande rigueur. Cette mission s'articule autour des questions de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation offerts à la population. Elle engage donc une présence constante de l'Ordre dans les espaces médiatiques et politiques, qui prend la forme de prises de position publiques, d'entrevues dans les médias, de publications diverses et de participations à des consultations publiques.

Mentionnons aussi que les communications avec des représentants politiques du gouvernement se font sur une base régulière. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet égard auprès de la direction générale et de la présidence de l'Ordre.

Entrevues accordées par la présidente Josée Landry pour la radio et des articles de journaux

- 98.5 FM, émission *Parlons-nous* : entrevue donnée dans le cadre de la Journée internationale des travailleurs (1^{er} mai 2023).
- Site Web de Radio-Canada : « La pénurie de conseillers d'orientation risque de s'aggraver au Québec » (16 novembre 2023).
- ICI Côte-Nord, Radio Canada, émission *Boréale 138* : « Comment orienter nos jeunes dans leur choix de carrière » (29 janvier 2024).
- *La Presse* (cahier « Défi universitaire ») : « Changement de carrière : les questions à se poser avant de retourner sur les bancs d'école » (14 février 2024).

Entrevues accordées par la vice-présidente Caroline Dufour pour des articles de journaux

- *Le Devoir* (cahier spécial « Carrières, métiers et professions ») : « Aidez nos jeunes à trouver leur futur métier » (17 février 2024).

Représentations politiques et stratégiques

Élargissement des pratiques professionnelles dans le cadre du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé

L'Ordre a participé activement aux rencontres de consultation des ordres professionnels en santé et relations humaines concernant l'élargissement des pratiques professionnelles dans le réseau de la santé et des services sociaux.

PROGRAMME DE BOURSES PERSPECTIVE QUÉBEC

La présidente de l'Ordre a rencontré Nathalie Parenteau, sous-ministre adjointe de la Performance, du Financement, des Infrastructures et du Soutien à la gestion au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), Roger Tremblay, sous-ministre associé de l'Emploi et secrétaire général de la CPMT, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et Vincent D'Astous, conseiller politique, cabinet de la ministre de la Solidarité sociale, avec l'objectif de présenter l'importance de l'expertise des conseillères et conseillers d'orientation dans le réseau de la santé et de demander l'ajout des programmes universitaires en orientation et en développement de carrière au programme des bourses Perspective Québec.

LE COMITÉ DE VALORISATION DES PERSONNES PROFESSIONNELLES DU DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE, COUNSELING ET ORIENTATION

Le coordonnateur aux communications, la présidente ainsi que la directrice générale de l'Ordre ont participé activement aux rencontres du comité de valorisation de la profession. Ce comité est composé de membres de l'Association québécoise des professionnel.le.s du développement de carrière (AQPDDC), de l'Association des conseillères.ers d'orientation du privé (ACOP), de l'Association des conseillères et conseillers d'orientation du collégial (ACOC), ainsi que des directions de programmes d'études en orientation et développement/counseling de carrière des universités de Sherbrooke, Laval et UQAM. Le comité se réunit environ une fois par mois pour réfléchir à des solutions et stratégies afin de valoriser l'étendue de l'expertise, des pratiques et des perspectives professionnelles des personnes issues des programmes de formation initiale associés au développement de carrière, counseling et orientation. Il vise en outre à faire connaître ces programmes.



Rôle sociétal et communications

EXONÉRATION DE TAXES

La présidente de l'Ordre a participé à une ren-contre d'échange avec l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) et les ordres professionnels concernés par l'exonération des taxes sur les services en psychothérapie et en counseling (projet de loi C-59).

TABLE DES ORDRES DU DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE ET DES RELATIONS HUMAINES

La présidente de l'Ordre a participé aux rencontres régulières des ordres professionnels dont les activités sont réservées et partagées selon le projet de loi 21. Cette table constitue notamment un lieu de collaboration interprofessionnelle ayant pour objectif de favoriser les échanges et la concertation entre les ordres membres et avec les instances ou partenaires sur des enjeux de protection du public ou des dossiers d'intérêt commun.

Une table des ordres du domaine de l'éducation est également constituée et se rencontre régulièrement pour aborder les enjeux propres au secteur de pratique.

RENCONTRES AVEC DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET CEUX DES ORDRES PROFESSIONNELS – VOLET PSYCHOSOCIAL

La présidente et la directrice générale ont participé à des rencontres organisées et animées par la Direction de l'attraction de la main-d'œuvre (DAMO) ainsi que par la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC) afin d'aborder différents travaux ministériels et favoriser une collaboration agile en temps opportun.

MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL – OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

La présidente et la directrice générale ont participé au chantier mené par la ministre Sonia LeBel et confié à l'Office des professions du Québec visant à rendre le système professionnel plus efficace et agile, tout en lui permettant de répondre plus aisément aux défis liés à un environnement de pratique en perpétuel changement pour les professionnels membres des ordres. Ce chantier se divise en trois volets, qui abordent respectivement l'allègement réglementaire, la modernisation du *Code des professions* ainsi que l'élargissement des professions.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024



Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants	64
Résultats	66
Évolution de l'actif net.....	67
Situation financière	68
Flux de trésorerie	69
Notes complémentaires.....	70
Renseignements complémentaires	76

Aux membres de

L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit



Rapport des auditeurs indépendants

réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons

à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michel Poirier,
CPA auditeur

Vaudreuil-Dorion
Le 1^{er} juin 2024

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2024

	Budget	2024	2023
Produits			
Cotisations annuelles	1 573 087 \$	1 581 175 \$	1 539 648 \$
Admission et équivalences	44 000	52 635	43 385
Vente de biens et de services	89 100	96 400	82 435
Formation continue et colloque (note 3)	322 015	407 588	113 321
Subventions (note 4)	80 671	36 619	78 931
Intérêts (note 5)	33 554	51 318	26 814
Ristourne du Fonds d'assurance responsabilité	–	23 068	10 096
Divers	88 360	27 770	16 859
	2 230 787	2 276 573	1 911 489
Charges			
Inspection professionnelle (annexe A)	367 759	374 742	364 752
Bureau du syndic (annexe B)	353 384	331 441	308 358
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	112 164	114 730	135 854
Formation continue (annexe D)	736 109	808 504	352 871
Communications (annexe E)	384 425	400 522	350 092
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	121 783	141 529	124 715
Admission et équivalences (annexe G)	147 429	194 783	143 049
Répression des infractions commises par des nonmembres (annexe H)	1 000	–	–
Conseil de discipline (annexe I)	40 807	24 146	30 093
Conseil interprofessionnel du Québec	23 900	21 691	18 050
	2 288 760	2 412 088	1 827 834
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(57 973) \$	(135 515) \$	83 655 \$



Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024

	Fonds de réserve	Fonds des immo- bilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'adminis- tration	2024 Total	2023 Total
Solde au début	267 461 \$	45 383 \$	279 707 \$	213 583 \$	806 134 \$	722 479 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	1 934	(23 810)	33 222	(146 861)	(135 515)	83 655
Affectation d'origine interne	-	-	(70 000)	70 000	-	-
Variation nette des immobilisations	-	10 385	-	(10 385)	-	-
Solde à la fin	269 395 \$	31 958 \$	242 929 \$	126 337 \$	670 619 \$	806 134 \$

Situation financière

Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	811 209 \$	220 784 \$
Placements temporaires (note 6)	1 344 560	2 177 345
Débiteurs (note 7)	55 496	36 030
Charges payées d'avance	49 928	60 742
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	186 671	81 772
	2 447 864	2 576 673
Placements (note 8)	302 451	348 744
Immobilisations (note 9)	13 494	14 855
Actifs incorporels (note 10)	18 464	30 528
	2 782 273 \$	2 970 800 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 11)	567 648 \$	519 936 \$
Produits et contributions reportés	1 499 954	1 644 730
Apports reportés (note 12)	44 052	-
	2 111 654	2 164 666
Actif net		
Fonds de réserve	269 395	267 461
Fonds des immobilisations	31 958	45 383
Fonds d'assurance responsabilité	242 929	279 707
Fonds d'administration	126 337	213 583
	670 619	806 134
	2 782 273 \$	2 970 800 \$

Engagements contractuels (note 13)

Pour le conseil d'administration,

Josée Landry, M.A., c.o.,
administratrice

Caroline Dufour, c.o.,
administratrice



Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(135 515) \$	83 655 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	12 948	12 284
Amortissement des actifs incorporels	12 064	12 064
Gain sur la cession d'immobilisations	(1 202)	–
	(111 705)	108 003
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(105 716)	269 722
	(217 421)	377 725
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(58 606)	(27 841)
Acquisition d'immobilisations	(12 290)	(3 620)
Produit de la cession d'immobilisations	1 905	–
	(68 991)	(31 461)
Activités de financement		
Subventions encaissées	132 873	–
Subventions constatées à titre de produit	(88 821)	(3 900)
	44 052	(3 900)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(242 360)	342 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 398 129	2 055 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 155 769 \$	2 398 129 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	811 209 \$	220 784 \$
Placements temporaires	1 344 560	2 177 345
	2 155 769 \$	2 398 129 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. Un montant de 50 000 \$ y est affecté alors que l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Constataion des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que les biens ou les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.



Notes complémentaires

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

Actifs incorporels

Le site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède

pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur

comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années impaires.

4. Subventions

	2024	2023
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec		
Planification des services d'orientation	18 476 \$	22 575 \$
Espace parents – communauté virtuelle	13 497	50 000
Autres subventions	4 646	6 356
	36 619 \$	78 931 \$

5. Ventilation des revenus d'intérêts

	2024	2023
Fonds d'administration	39 230 \$	16 053 \$
Fonds de réserve	1 934	2 594
Fonds d'assurance responsabilité	10 154	8 167
	51 318 \$	26 814 \$

6. Placements temporaires

	2024	2023
Fonds de trésorerie	1 344 426 \$	2 070 789 \$
Fonds de réserve	134	106 556
	1 344 560 \$	2 177 345 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 2,50 % à 3,00 %, rachetables en tout temps.

7. Débiteurs

	2024	2023
Clients	26 187 \$	25 210 \$
Intérêts courus	6 241	724
Ristourne – Fonds de stabilisation	23 068	10 096
	55 496 \$	36 030 \$

8. Placements

	2024	2023
Dépôt à terme, taux de 0,60 % à 5,00 %, échéant à différentes dates jusqu'en juillet 2026 – Fonds de réserve	269 261 \$	160 905 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de « La Capitale assurances générales », portant intérêt à un taux variable	219 861	269 611
	489 122	430 516
Placements réalisables au cours du prochain exercice	186 671	81 772
	302 451 \$	348 744 \$

Les encaissements à recevoir au cours des deux prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2025	186 671 \$
2026	82 590
	269 261 \$

9. Immobilisations

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	114 220 \$	110 252 \$	3 968 \$	1 241 \$
Équipement informatique	163 539	154 013	9 526	13 614
	277 759 \$	264 265 \$	13 494 \$	14 855 \$

10. Actifs incorporels

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Site Web	60 320 \$	41 856 \$	18 464 \$
			30 528 \$

11. Crédoiteurs

	2024	2023
Fournisseurs	29 642 \$	18 075 \$
Charges courues	60 394	25 840
Salaires et vacances à payer	117 680	106 871
Taxes à la consommation	219 927	222 477
Déductions à la source	6 914	6 031
Office des professions du Québec	68 705	70 847
Assurances professionnelles	64 386	69 795
	567 648 \$	519 936 \$

Au 31 mars 2024, les sommes à remettre à l'État totalisent 226 841 \$ (228 508 \$ au 31 mars 2023).

12. Apports reportés

	2024	2023
Solde au début	– \$	3 900 \$
Encaissements de l'exercice	132 873	–
Constatés à titre de produits	(88 821)	(3 900)
Solde à la fin	44 052 \$	– \$

13. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 745 698 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	168 093 \$
2026	105 526
2027	107 738
2028	107 287
2029	101 400
Autres	155 654
	745 698 \$



Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 42 % du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour la durée restante du bail est de 643 158 \$, dont 93 678 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2024 est de 2 098 \$ et est payable durant l'exercice se terminant le 31 mars 2025, payable en deux versements trimestriels de 1 049 \$, échéant en septembre 2024.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2024 est de 37 800 \$, dont 9 675 \$ sont payables durant l'exercice se terminant le 31 mars 2025, échéant en décembre 2027.

Tableau des membres

L'Ordre a signé un contrat pour la gestion du tableau des membres et de support en ligne. Le solde de l'engagement au 31 mars 2024 est de 62 642 \$, payable en un versement annuel de 62 642 \$, échéant en avril 2025.

14. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié de Desjardins AssuranceVieSantéRetraite. La part de l'Ordre, qui est imputée à cette dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élèvent à 42 068 \$ et 3 450 \$ (40 632 \$ et 6 745 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023) respectivement.

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-dessous.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

	Budget	2024	2023
Annexe A : Inspection professionnelle			
Salaires	213 214 \$	210 529 \$	182 541 \$
Charges sociales	35 978	31 237	28 054
Locaux	800	–	600
Perfectionnement	2 500	2 070	765
Honoraires	11 000	14 607	23 648
Frais légaux	–	525	–
Déplacements et représentation	1 000	519	3 161
Frais de réunion	5 000	4 424	6 824
Divers	878	878	4 590
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	97 389	109 953	114 569
	367 759 \$	374 742 \$	364 752 \$

Annexe B : Bureau du syndic

Salaires	184 723 \$	171 830 \$	129 598 \$
Charges sociales	25 879	19 054	19 063
Locaux	200	–	200
Perfectionnement	2 000	1 975	4 300
Honoraires	10 000	8 855	21 369
Déplacements et représentation	2 000	2 773	3 324
Frais de réunion	–	–	449
Frais légaux	35 000	29 706	33 199
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	93 582	97 248	96 856
	353 384 \$	331 441 \$	308 358 \$

Annexe C : Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession

Salaires	69 085 \$	67 044 \$	79 045 \$
Charges sociales	10 376	10 180	12 323
Représentation et déplacements	–	–	1 578
Honoraires	–	1 600	–
Frais légaux	3 000	2 243	236
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	29 703	33 663	42 672
	112 164 \$	114 730 \$	135 854 \$



	Budget	2024	2023
Annexe D : Formation continue			
Salaires	104 034 \$	103 124 \$	89 676 \$
Charges sociales	13 902	16 004	13 493
Déplacements	500	360	592
Colloque	258 239	258 239	–
Honoraires	100 000	132 295	84 024
Promotion et publicité	5 000	5 335	4 408
Location et divers	1 500	555	888
Frais de réunion	3 000	585	725
Plateforme Espace compétence	55 000	54 785	48 228
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	194 934	237 222	110 837
	<u>736 109 \$</u>	<u>808 504 \$</u>	<u>352 871 \$</u>

Annexe E : Communications

Salaires	215 355 \$	211 096 \$	173 567 \$
Charges sociales	35 521	36 447	28 858
Déplacements et représentation	3 500	2 925	2 913
Réunion	–	118	–
Promotion et publicité	19 000	25 733	23 740
Programmation et maintien du site Web	5 500	5 161	7 254
Divers	1 747	1 525	1 605
Honoraires	2 000	–	2 190
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	101 802	117 517	109 965
	<u>384 425 \$</u>	<u>400 522 \$</u>	<u>350 092 \$</u>

Annexe F : Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités

Salaires	35 053 \$	35 591 \$	27 849 \$
Poste et messagerie	–	–	5 480
Charges sociales	6 184	6 213	4 780
Honoraires	12 670	13 232	11 344
Perfectionnement	2 000	1 975	4 210
Frais corporatifs	33 626	42 992	26 209
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	32 250	41 526	44 843
	<u>121 783 \$</u>	<u>141 529 \$</u>	<u>124 715 \$</u>

	Budget	2024	2023
Annexe G : Admission et équivalences			
Salaires	86 826 \$	107 339 \$	79 053 \$
Charges sociales	12 011	14 881	12 839
Poste et messagerie	500	400	–
Programmation et maintien du site Web	–	1 302	466
Déplacements et représentation	550	1 070	–
Réunion	6 000	7 745	4 988
Perfectionnement	1 500	4 520	400
Frais légaux	1 000	375	371
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	39 042	57 151	44 932
	147 429 \$	194 783 \$	143 049 \$

Annexe H : Répression des infractions commises par des non-membres

Honoraires	1 000 \$	– \$	– \$
------------	----------	------	------

Annexe I : Conseil de discipline

Salaires	– \$	3 127 \$	11 440 \$
Charges sociales	–	346	1 655
Perfectionnement	1 000	–	350
Frais légaux	25 000	10 509	4 205
Frais de réunion	4 000	3 080	2 990
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	10 807	7 084	9 453
	40 807 \$	24 146 \$	30 093 \$

**Annexe J : Autres charges**

Salaires	250 789 \$	312 669 \$	244 967 \$
Charges sociales	38 133	45 632	34 331
Déplacements et représentation	2 000	3 951	2 144
Perfectionnement	2 600	3 466	450
Honoraires	9 000	11 065	25 982
Loyer et aménagements	104 200	104 584	104 524
Assurances	2 400	2 457	2 308
Impression	3 000	5 155	3 424
Poste et messagerie	800	576	751
Télécommunications	13 000	5 548	5 684
Entretien et équipement de bureau	33 600	32 333	32 968
Programmation et maintien du site Web	22 300	21 000	20 315
Fournitures de bureau	3 000	3 057	2 606
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	41 500	43 040	44 686
Divers	27 000	52 375	1 211
Frais légaux	15 000	20 858	15 583
Frais de réunion	2 000	3 149	2 776
Cotisations à d'autres associations	5 000	4 859	4 529
Abonnements et documentation	600	578	540
Amortissement du matériel informatique	10 584	11 676	10 722
Amortissement du site Web	12 064	12 064	12 064
Amortissement du mobilier et équipement	939	1 272	1 562
	599 509	701 364	574 127

Répartition des charges d'administration

Inspection professionnelle (annexe A)	(97 389)	(109 953)	(114 569)
Bureau du syndic (annexe B)	(93 582)	(97 248)	(96 856)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	(29 703)	(33 663)	(42 672)
Formation continue (annexe D)	(194 934)	(237 222)	(110 837)
Communications (annexe E)	(101 802)	(117 517)	(109 965)
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	(32 250)	(41 526)	(44 843)
Admission et équivalences (annexe G)	(39 042)	(57 151)	(44 932)
Conseil de discipline (annexe I)	(10 807)	(7 084)	(9 453)
	(599 509) \$	(701 364) \$	(574 127) \$



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643
Télécopieur : 514 737-2172

www.orientation.qc.ca